



ACTUALITÉ

Les UFR Staps en crise



HOMMAGE

Claude Mesliand, entre engagements et responsabilités



MONDES UNIVERSITAIRES

Bilan de l'opération Campus



INTERNATIONAL

Syrie : la Ghouta, le massacre de trop



ENTRETIEN

André Grimaldi, endocrinologue-diabétologue

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N°663 MARS 2018

le snesup

DOSSIER

Le piège de l'expérimentation



ÉPHÉMÉRIDE

- 12 MARS :** Forum mondial sciences et démocratie (FMDS).
- 13 MARS :** Secrétariat national du SNESUP-FSU.
- 13 AU 17 MARS :** FSM à Salvador de Bahia.
- 14 MARS :** Réunion du secteur Formations.
- 14-15 MARS :** Stage FSU – Action sociale.
- 15 MARS :** Commission administrative du SNESUP-FSU ;
Journée de mobilisation nationale STAPS,
Journée nationale d'actions Retraité.e.s.
- 20 MARS :** CNESE – Commission permanente.
- 20-21 MARS :** Conseil délibératif fédéral national (CDFN) de la FSU.
- 21 MARS :** CNESE – Accréditation Marseille-Toulon-Avignon.
- 22 MARS :** Mobilisation de la fonction publique pour l'emploi et le pouvoir d'achat ;
Secrétariat national du SNESUP-FSU.
- 27 MARS :** Bureau national du SNESUP-FSU ; colloque « Salariai, les alternatives » – Institut de recherches de la FSU.
- 28 MARS :** Réunion du secteur Communication.
- 29 MARS :** Réunion du secteur Recherche.
- 29-30 MARS :** Stage intersyndical Femmes.
- 3 AVRIL :** Secrétariat national du SNESUP-FSU.
- 3-4 AVRIL :** Colloque SNUIPP – Enseigner un métier d'exécutant ou de concepteur.
- 4 AVRIL :** Réunion du secteur Vie syndicale ;
réunion du collectif Égalité F/H.
- 4-5 AVRIL :** Stages FSU – Fiscalité (à confirmer) ;
Lutter syndicalement contre l'extrême droite.
- 5 AVRIL :** Réunion des secrétaires de section SNASUB/SNESUP-FSU – Élections professionnelles ;
réunion du collectif FDE et du secteur Formations « Avenir de la FDE et des ESPÉ » ;
réunion du secteur Recherche ;
réunion du secteur International ;
stages FSU – Syndicalisme et intérêt général (IRFSU/IHSCGT) ;
Communiquer : syndicalisme et réseaux sociaux.
- 9 AVRIL :** Bureau délibératif fédéral national (BDFN) de la FSU.
- 10 AVRIL :** Secrétariat national du SNESUP-FSU.
- 11 AVRIL :** Réunion du secteur Formations.
- 12 AVRIL :** Commission administrative du SNESUP-FSU ;
Conseil supérieur de l'éducation (CSE).
- 17 AVRIL :** Secrétariat national du SNESUP-FSU ;
CNESE – Commission permanente.
- 18 AVRIL :** CNESE – Accréditation Limoges-Poitiers ;
réunion du secteur Service public.
- 19 AVRIL :** Réunion du secteur Recherche.

RÉFORME DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

Vers une généralisation des contractuels ?

Depuis janvier, des bruits persistants et convergents en provenance des deux ministères (Éducation nationale et Enseignement supérieur, Recherche et Innovation) courent sur une énième réforme de la formation des enseignants. La situation actuelle, avec un concours de recrutement placé au milieu du master (fin de M1), une année de stage pendant le M2 avec un service d'enseignement en responsabilité de classe à mi-temps devant élèves, fait l'unanimité contre elle. Ce qui s'annonce réussit l'exploit d'être (encore) pire et bien plus dangereux. Les ministères envisageraient de placer les épreuves d'admissibilité du concours en fin de L3. Les étudiants entreraient ensuite en master MEEF pour deux ans, la délivrance du titre de master valant *in fine* admission au concours. Le nombre d'admissibles serait à peine supérieur au nombre de postes (pour prévoir les éventuelles défections et les échecs au master).

Les admissibles, désormais seulement « étudiants » en master, ne seraient donc plus fonctionnaires stagiaires. Ils se verraient proposer des « stages » en « alternance », sous statut de contractuels (un tiers-temps en responsabilité en M1 et un mi-temps en M2) et seraient pour cela rémunérés à hauteur de la quotité de service (400 € pour un tiers-temps), alors que les stagiaires actuels sont payés à temps plein. Si cette « solution » est retenue – on voit bien les économies qu'elle autorise –, c'est, pour l'éducation, la généralisation de l'entrée par contrat dans la fonction publique : une atteinte en règle contre la fonction publique dont la disparition n'est plus une chimère depuis les annonces récentes du Premier ministre. Il s'agit d'attaquer tous les acquis des luttes ancrés dans des statuts, des codes.

Si le changement de paradigme semble bien avancé pour le premier degré, les ministères sont plus silencieux pour le second degré : professeurs des écoles d'un côté, des collègues et lycées de l'autre, en route, donc, pour le grand retour en arrière ? Le pire sera(it)-il sûr ? ● *Le collectif FDE restreint*

SANTÉ

Une médecine de qualité pour tous

Les actions et les prises de position (médecins hospitaliers – lire l'entretien avec A. Grimaldi, p. 21 –, citoyens pour des États généraux de la santé, manifestations pour les services hospitaliers de proximité, démissions d'élus...) se multiplient. Notre système de santé doit nous garantir l'accès à une médecine de qualité. Mais la politique de l'ARS laisse une large place au privé et éloigne les patients de l'hôpital. L'insuffisance du nombre de soignants, la dégradation des conditions de travail et la désertification médicale mettent en cause la qualité des soins.

Dans la Stratégie de transformation du système de santé, présentée en février, sont annoncés 200 milliards d'euros, une réforme des tarifs hospitaliers, mais aucun emploi. Et à plus long terme, la mise en place du dossier médical partagé, la réforme des études de santé (*numerus clausus* et examen classant) et de l'organisation des soins (ambulatoire...). S'ouvre une « concertation » sur quatre mois – avec aussi les usagers. Comment éviter des conclusions déjà écrites ? ● *Michelle Lauton*

CIRCULAIRE COLLOMB

La chasse au « séjour irrégulier »

Comme l'écrit la Cimade⁽¹⁾, le projet de loi sur l'asile et l'immigration « consacre un très net recul des droits ». Ce projet va, s'il est adopté, « considérablement dégrader la situation d'un très grand nombre de personnes étrangères, par un affaiblissement de garanties et droits fondamentaux, et l'accentuation de la maltraitance institutionnelle ». Sa logique est de renforcer l'actuel arsenal⁽²⁾ : restrictions, contrôles et tri, interdiction d'entrée, expulsion et bannissement du territoire. L'un des motifs allégués est d'améliorer le traitement des demandes d'asile (durée de dix-huit mois à six). Or, déjà aujourd'hui, les autorités ont durci les critères pour débouter plus de demandes, et les récits de vie sont mis en doute car souvent, on ne peut prouver la matérialité de ce qu'on a subi dans son pays d'origine. Les conditions de ce traitement sont si dégradées que les agents de la CNDA (Cour nationale du droit d'asile)⁽³⁾ se sont mis en grève comme ceux de l'Ofpra. En cause, la « logique comptable de l'asile » qui « fait primer le raccourcissement des délais de jugement sur la qualité de l'instruction des demandes et des décisions rendues ».

De même, plusieurs mesures visent le plus grand recensement d'immigrés de ces trente dernières années, et à expulser en masse quiconque ne peut justifier d'un titre de séjour en règle. Notamment des personnes qui se sont construit ici des parcours de vie sans se faire connaître de l'administration, de peur que cela n'enclenche la mécanique de l'expulsion.

En toile de fond de l'arrivée de migrants, il y a au départ la terreur, la misère ou les deux. Un exécutif ne peut à la fois être complaisant envers des dictatures prédatrices et se plaindre que ses citoyens les fuient et arrivent ici pour échapper à leur répression. Quant au codéveloppement, il reste à établir au-delà des discours. ● *Gérard Lauton, coresponsable du secteur Droits & Libertés*

(1) www.lacimade.org/decryptage-projet-de-loi-asile-immigration ; (2) www.gisti.org/IMG/pdf/ceseda.pdf ; (3) info.arte.tv/fr/dix-huit-jours-de-greve-pour-faire-respecter-le-droit-d-asile ; (4) www.slate.fr/story/158221/macron-intraitable-refugies-migrants-regularisation#.

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication : Hervé Christofol
Coordination des publications : Pascal Maillard
Rédaction exécutive :

Laurence Favier, Claudine Kahane, Michel Maric,
Isabelle de Mecquenem, Marc Neveu,
Christophe Pébarthe, Christophe Voilliot

Secrétariat de rédaction :

Catherine Maupeu
Tél. : 01 44 79 96 24

CPPAP : 0121 5 07698

ISSN : 0245 9663

Conception et réalisation : C.A.G., Paris

Impression :

R.A.S., 6, av. de Tissonvilliers, 95400 Villiers-le-Bel

Régie publicitaire :

Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Supplément à ce numéro : 16 pages FDM

Prix au numéro : 3,50 € • Abonnement : 33 €/an

Illustration de couverture : © Shutterstock/Xiaolu1793/Wikimedia Commons/Pixabay

Un vent de mobilisations se lève dans l'enseignement supérieur

Pour étouffer les mobilisations, le gouvernement joue la précipitation et l'empilement des réformes. Il a même pris le décret instaurant la plate-forme Parcoursup avant que la loi ORE ne soit promulguée. Est-ce une nouvelle forme de l'inversion de la hiérarchie des normes ou un mépris de la représentation nationale ? Certes le Conseil d'État, saisi par nos soins (www.snesup.fr/article/parcoursup-recours-en-refere-suspension-devant-le-conseil-detat), lui a donné raison, au nom de l'intérêt général pour ne pas risquer de désorganiser la rentrée 2018. Mais c'est au contraire en maintenant les dix vœux non bié-rarchisés de Parcoursup qui généralisent la sélection et en refusant de créer suffisamment de places dans l'enseignement supérieur que le gouvernement met en péril non seulement la rentrée 2018 mais plus durablement la démocratisation de l'enseignement supérieur et l'accès de toutes et tous les bachelier/ière.s aux études de leur choix !



Hervé Christofol, secrétaire général

La ministre se félicite d'avoir d'ores et déjà créé 2 000 places supplémentaires en STS et 17 000 places à l'université (alors que nous devrions accueillir 40 000 bacheliers de plus). Mais ces places ne sont financées qu'à 50 % de leur coût complet ! L'immobilier universitaire est délaissé. La Cour des comptes révèle le faible taux de réalisation du plan Campus, pourtant très insuffisant. Enfin, la masse salariale dévolue à

ces créations de places conduira dans la plupart des cas au recrutement de contractuels alors que le nombre d'enseignants-chercheurs titulaires continue de baisser !

Abandon des statuts des personnels et casse des statuts des établissements : le dossier de ce numéro dévoile l'ampleur des conséquences de la mise en place des « universités-cibles ». C'est nous, enseignants et enseignants-chercheurs, personnels administratifs et techniques titulaires et contractuels, qui ferons les frais de ces réformes qui vont dégrader nos conditions de travail et les conditions d'études.

Nous avons perdu quatre mois de salaire depuis trente-cinq ans et ce gouvernement poursuit cette tendance en gelant le point d'indice, en réinstaurant un jour de carence, en augmentant la CSG et en reportant les mesures de revalorisation de nos carrières (PPCR). Ne laissons pas dévaloriser nos métiers et nos pensions, ne laissons pas se détériorer nos conditions de travail, ne laissons pas porter un coup d'arrêt à la démocratisation de l'enseignement supérieur. Au fil de la diffusion d'informations sur les conséquences de ces réformes, un vent de mobilisations se lève dans nos établissements. Le 15 mars, à l'appel des retraités, et le 22 mars, faisons-le forcer, exigeons des créations d'emplois titulaires et une revalorisation de nos salaires et de nos pensions.

ACTUALITÉ 4

- Mobilisations : les enjeux de l'appel à la grève du 22 mars 2018
- Mouvements en cours
- CNE : elle cherche encore ses marques
- STAPS : les UFR Staps en crise

HOMMAGE 6

- Hommage à Claude Mesliand

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

MÉTIER 16

- Compte-rendu des journées « précaires » de la FSU : pour la résorption totale de la précarité dans l'ESR

DOSSIER 9

Le piège de l'expérimentation

Expérimenter au nom de l'excellence ? Se transformer en start-up ? Voilà la solution que certains universitaires ont choisi pour répondre aux attentes du président de la République et de tous ceux et toutes celles qui s'envisagent comme les maîtres d'un nouveau monde prenant racine sur des valeurs néolibérales désormais érigées en leitmotivs. « Nous n'avons pas le choix si nous ne voulons pas nous retrouver à la traîne du marché de la connaissance et rester compétitifs », clament en chœur les chefs de ce chantier. L'expérimentation introduit ainsi la tension opportune pour faire passer une grossière opération de casse des statuts des personnels et des établissements publics en une adaptation nécessaire à la « compétition internationale » décrétée, entre autres, par le processus de Bologne. Vous voulez un IDEX ? Fusionnez, mon ami.e ! Vous souhaitez vous débarrasser de toutes celles et ceux qui nuisent à votre image d'excellence ? Créez une université-cible d'où vous pourrez exclure les recalé.e.s des appels à projets afin que les investisseurs privés ne risquent pas de les croiser au détour d'un couloir. [...]



- Tri des dossiers de candidature en licence : rien ne vous y oblige

MONDES UNIVERSITAIRES 18

- Accès en master : la sélection est un choix politique et idéologique
- Opération Campus : où en est-on de la rénovation de l'immobilier universitaire ?

INTERNATIONAL 20

- Syrie : la Ghouta, le massacre de trop

ENTRETIEN 21

- André Grimaldi

CULTURE 23

- Essai : Dr. Strangelove is back in town

La CNE cherche encore ses marques

→ par Pascal Maillard, secrétaire national

Mise en place le 27 janvier à l'appel de 12 organisations syndicales, la CNE s'est réunie les 8 et 17 février, toujours en présence de personnels du supérieur et du secondaire, d'étudiants, de lycéens et de parents d'élèves.

Les deuxième et troisième CNE ont suivi de près les journées de mobilisation nationale des 6 et 15 février. Chacune d'elles a réuni 200 personnes environ, en très grande majorité des étudiants. Celle du jeudi 8 février a rassemblé des étudiants et des collègues de 35 universités dans les locaux de Paris-III. L'appel qui en est issu(*) exigeait le retrait du Plan étudiants, de la plateforme Parcoursup et des projets de réforme du bac et du lycée. La CNE du samedi 17 février, qui s'est tenue dans la

belle salle Ambroise-Croizat de la Bourse du travail, fut plus politique que les deux premières. Elle s'ouvrit par des prises de parole sous le signe de la convergence des luttes avec une délégation de migrants de Paris-VIII et une annonce relative à la mise en place d'une coordination de la santé. L'organisation des travaux en commission n'a pas permis d'éviter les tensions politiques entre organisations étudiantes. L'alternative face à laquelle pourrait se trouver la prochaine CNE – non encore

programmée – est la suivante : soit les personnels des universités et du secondaire se mobilisent davantage et elle pourra se développer, soit elle change de périmètre et devient une Coordination nationale des étudiants. Il reviendra à l'interfédérale de définir si elle est en mesure de porter la CNE vers de nouveaux horizons ou si elle la laisse voler de ses propres ailes. ●

(*) www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/cp-appel_cne_8_fevrier.pdf.

STAPS

Les UFR Staps en crise

Malmenées par les politiques actuelles, les Staps se mobilisent pour demander plus de moyens, d'équipements, de postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs, et de meilleures conditions de travail et d'études.

Paris-Sud en colère

L'UFR Staps de Paris-Sud connaît des difficultés de fonctionnement depuis des années : le déficit structurel (évalué à l'équivalent de 24 postes d'enseignants-chercheurs) est accentué par la suppression de trois postes en septembre 2017 et par l'augmentation du nombre d'étudiants. L'UFR fonctionne avec 350 vacataires pour 60 titulaires, des personnels administratifs en nombre insuffisant, des équipements sportifs saturés et lointains... Bref, des conditions de travail et d'études qui se dégradent.

Sous l'impulsion des organisations syndicales, les personnels et les étudiants ont réagi très fortement en septembre 2017, récupérant notamment un poste et des salles de cours. Dans le cadre du plan de rattrapage, un groupe de travail a estimé, en accord avec la présidente de l'université, qu'il fallait demander 10 postes pour combler une part du déficit structurel et amortir l'accueil d'étudiants supplémentaires depuis 2016. Pourtant, en février 2018, Paris-Sud attribue 2 postes aux Staps sur les 3,85 accordés par le rectorat ! La déception est grande : la situation est redevenue identique à celle de la rentrée

2017 mais avec des étudiants en plus ! Le déficit structurel reste entier !

Dans la période récente, deux AG ont réuni chacune plus de 250 personnes, une manifestation festive a animé le campus... De nouvelles initiatives sont d'ores et déjà prévues : rencontre avec la présidente de l'université le 6 mars, participation massive à la journée des Staps le 15 mars... À suivre ! ●

Le collectif syndiqué de l'UFR Staps de Paris-Sud

Rennes : 15 jours de grève et de mobilisation

Après une rentrée marquée par plusieurs actions de la part des enseignants de l'UFR Staps de Rennes, ces derniers ont décidé en AG début février d'engager un rapport de force avec le ministère par une grève reconductible pour obtenir des moyens supplémentaires. L'objectif était d'obtenir 7 postes pour la rentrée et arriver à préserver la continuité du service public alors que certains cours en L1 ne sont plus assurés, que les amphithéâtres et les salles sont bondés, etc. Après une première semaine de grève, la seconde semaine de mobilisation s'est transformée en grève du zèle (suspension de toutes les responsabilités administratives, etc.). Soutenu par les étudiants, le mouvement a mobilisé plus de 90 % des col-



Manifestation à Rennes.

© DR

lègues et a rassemblé plus de 500 personnes dans les rues de Rennes le mardi 20 février pour défendre les conditions d'études en Staps. Après plusieurs audiences au rectorat, les négociations ont débouché sur le déploiement de 5 postes en Staps à la rentrée 2018 (4 postes d'enseignant, 1 poste Biatss) moyennant une augmentation de nos capacités d'accueil. Les conditions d'études et de travail s'amélioreront un peu à la rentrée grâce à la lutte collective et à la mobilisation de tous. Mais cela reste une petite victoire au regard des besoins existants, du retard accumulé et du déficit d'encadrement en Staps. Le qualificatif de filière en tension pour les Staps ne peut rester qu'un mot et il est maintenant impératif de déployer un plan d'urgence pour les Staps et plus globalement pour l'ensemble des filières en tension. ● *Yobann Rech, Rennes-II*



Hommage à Claude Mesliand

Claude Mesliand nous a quittés le 14 janvier 2018. Militant impliqué au sein du SNESUP, il intégra la Commission administrative dès 1969, occupant différentes fonctions au sein du syndicat.

Lettre de Claude Mazauric, secrétaire général du SNESUP de 1972-1973, à la famille de Claude Mesliand

Chère Hélène, chères Claudine, Anne, Françoise et Lise,

C'est au printemps de 1968 que Claude Mesliand et moi avons noué nos premières relations. Je le connaissais de réputation car il faisait partie de nos glorieux aînés, étudiants en histoire de la Sorbonne, qui avaient franchi le cap de l'admission sans coup férir à l'agrégation d'histoire, nous donnant l'exemple d'une préparation imbattable ! Mais c'est en raison de la similitude de nos positions dans le grand mouvement social de mai 1968 que nous nous sommes rencontrés. Nous défendions alors en commun l'idée qu'il fallait s'appuyer résolument sur la contestation sociale générale pour imposer une grande réforme démocratique de la gestion des universités françaises, doublée d'un grand effort national de développement de la recherche universitaire. Notamment dans le domaine des sciences sociales et humaines dont relevait la discipline historique. Quand, en 1969, notre courant de pensée est devenu majoritaire dans le Syndicat national de l'enseignement supérieur, Claude et moi

avons été élus ensemble à la Commission administrative puis au Bureau national. Enfin en 1972, j'ai exercé la fonction de secrétaire général du SNESUP à la suite de Daniel Monteux, Claude fut désigné unanimement comme notre interlocuteur auprès des autorités ministérielles. Lourdes responsabilités qui firent de lui le parfait connaisseur des arcanes du pouvoir et, simultanément, le représentant compétent des revendications universitaires modernisatrices. Compétence exceptionnelle qui lui valut sans doute un peu plus tard, en 1976, de pouvoir être élu président de l'université de Provence. Entre Claude Mesliand et moi, au cours de ces années, régnait la plus entière confiance, quoique nous ne fussions point toujours du même avis : lui, faisait de la qualité des dossiers et de la confiance dans la parole de ses interlocuteurs ministériels qu'il savait charmer, l'élément central des négociations syndicales engagées avec les représentants du pouvoir d'État ; moi, j'avais d'abord en vue la constitution des rapports de forces et la manifestation démonstrative de nos exigences... Mais cela n'a jamais compromis ni l'efficacité de notre action commune, ni la qualité de nos relations fraternelles, ce qui d'ailleurs en étonnait plus d'un.e.

J'ai le souvenir toujours présent à ma mémoire de l'année universitaire 1978-1979. Grâce au soutien de Michel

Vovelle, dans un moment de ma vie personnelle assez pénible, j'avais bénéficié d'une invitation d'un an à l'université de Provence à Aix pour assurer le remplacement d'un collègue absent pour raison de santé : ce fut en vérité, grâce aux Mesliand et à Michel et Monique Vovelle, un moment heureux de ma vie, celui qui me valut l'honneur et le plaisir, presque une nuit chaque semaine de l'année universitaire, à la fois d'être hébergé par Hélène et Claude dans leur belle maison du chemin du Roy et d'y fréquenter leur famille magnifique, et, simultanément, de me consacrer avec passion à l'enseignement de la démographie historique qui ne faisait pas partie alors de mes spécialités. Claude, en cette année, fut en tout point mon mentor plus que mon aîné de quatre ans ! L'évocation de ces temps éloignés de presque un demi-siècle me bouleverse d'émotion et m'inspire avec la même intensité le même élan de gratitude que je ressentais alors pour Hélène et Claude. La suite de nos vies respectives, devenues différentes, nous a tenus plus éloignés. Mais chaque rencontre, à Aix ou à Collorgues, fut un moment de joie quand nous évoquions les engagements d'autrefois ou le souvenir des amis disparus comme celui de Paul Puaux, qui avait succédé à Jean Vilar à la direction du Festival d'Avignon. En 2015 encore, nous nous sommes retrouvés avec Hélène et Claude, dans le Gard, pour la réception à l'Académie de Nîmes de notre ami commun Michel Christol, qui venait d'y être admis pour occuper le siège du si regretté Maurice Agulhon, le frère d'Hélène. En ce second temps de nos vies respectives, les chemins suivis ont été pourtant différents de ceux d'autrefois. Comme il en est allé pour beaucoup dans nos générations, il y a ceux, comme Claude, qui n'ont jamais exclu que du bien puisse sortir du mal inévitable qui gît au cœur des sociétés de classes, et les autres, plus rares aujourd'hui qu'hier, qui font le pari que n'est pas définitivement obturé le chemin de l'espérance. Mais entre Claude et moi, je le crois profondément, n'a jamais disparu le double sentiment que nous avions ressenti il y a un demi-siècle de la confiance affectueuse entre nous et celui de l'honneur de nous être connus. ●

CLAUDE MESLIAND, UN UNIVERSITAIRE PROGRESSISTE

Claude, mon aîné de cinq ans, issu d'une famille de vigneron tourangeaux, « exilé » au lycée d'Avignon puis à la fac de lettres d'Aix, avait le verbe lyrique et l'abord chaleureux. J'ai fait sa connaissance en 1966-1967 quand il animait la grosse section SNESUP d'Aix Lettres et militait à la cellule universitaire du Parti communiste français (PCF).

En 1968, alors que le syndicat tanguait dangereusement, il participa à la création d'Action syndicale et à l'action pour le redressement du SNESUP qui aboutit, au congrès de mars 1969, à la victoire de notre courant de pensée. Dès lors, nous travaillâmes beaucoup ensemble au Bureau national, notamment pendant mon mandat de secrétaire général (1970-1972). Claude apporta une contribution rigoureuse, argumentée, à la bataille de la formation universitaire pour tous les maîtres, que nous menions avec le SNES et Unité et Action, en dépit de la frilosité sectaire des dirigeants UID de la FEN.

En 1976, élu président de l'université de Provence, il fut parmi les plus combattifs des quinze présidents membres du SNESUP, face à l'action rétrograde et autoritaire de Mme Saunié-Séité et du gouvernement Giscard-Barre. Claude anima une bataille homérique contre le véritable coup de force du pouvoir et de son relais local, le doyen de la fac de droit Debbasch, visant à torpiller l'université de Provence en créant une université Aix-Marseille-III explicitement bâtie sur le modèle d'Assas, repaire d'ultralibéraux. Je me souviens de ce moment fort que fut le débat télévisé Mesliand-Debbasch où Claude renvoya dans les cordes l'homme du pouvoir.

Quand Claude fut nommé par Alain Savary recteur d'Amiens, puis devint recteur de Metz-Nancy, nos relations se distendirent, mais chacune de nos rencontres ultérieures fut toujours amicale.

Daniel Monteux, secrétaire général du SNESUP de 1970 à 1972

ÉLECTION À LA PRÉSIDENTIE DE L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

Le SNESUP dépose une « question prioritaire de constitutionnalité »

→ par le secrétariat national

À la suite de l'élection d'un prêtre à la présidence de l'université de Strasbourg, le SNESUP a déposé un recours portant sur des entorses à la neutralité et sur la possible violation du principe constitutionnel de laïcité.

Le SNESUP, ainsi que la FSU, sont profondément attachés à une conception de la laïcité qui prend fermement appui sur la loi de 1905. Un rapport* de notre syndicat pour l'Observatoire de la laïcité réaffirmerait en 2015 l'importance d'un équilibre fondamental : « *Il ne s'agit ni d'hypertrophier la neutralité (...) ni d'atrophier l'égalité des droits et la liberté de conscience des individus.* » Aussi, lorsque la Commission administrative du SNESUP a décidé début 2017 de déposer un recours contre l'élection de Michel Deneken, l'université française était confrontée à une situation inédite : un prêtre catholique, qui persistait manifestement à accomplir des missions pastorales, venait d'être élu président d'université, une fonction qui faisait de lui le premier garant de

la laïcité dans un établissement public. Ne mettant en cause ni les compétences professionnelles, ni la manière de servir du président Deneken, le recours du SNESUP portait avant tout sur la possible violation des principes constitutionnels de laïcité et d'indépendance susceptible d'être retenue par une juridiction administrative. En outre le SNESUP rappelait l'article L141-6 du Code de l'éducation qui dispose que « *le service public de l'enseignement supérieur est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique ; il tend à l'objectivité du savoir ; il respecte la diversité des opinions.* » Dans un jugement étonnamment laconique du 14 décembre 2017 – il se borne à constater la légalité de l'élection de Michel Deneken au regard de la loi élec-

torale –, le tribunal administratif de Strasbourg a rejeté le recours du SNESUP. Comme les juges ne se sont pas prononcés au fond, à savoir les atteintes aux principes de neutralité et de laïcité, le SNESUP a décidé d'interjeter appel devant la cour administrative de Nancy et de déposer conjointement un mémoire de « *question prioritaire de constitutionnalité* ». Celle-ci a pour objet principal la conformité de l'article L712-2 du Code de l'éducation – qui régit l'élection du président d'université – à l'article 1^{er} de la Constitution de 1958 qui dispose que « *la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.* » ●

(*) www.snesup.fr/rapport-du-snesup-pour-l-observatoire-de-la-laicite.

ENTRETIEN AVEC SELIM ESKIIZMIRLILER, UNIVERSITÉ PARIS-DIDEROT

N'abandonnons pas nos collègues turcs licenciés

Face aux poursuites visant les universitaires turcs, les marques de solidarité sont primordiales, qu'il s'agisse de dénoncer la répression ou d'effectuer un don.

Que vivent les universitaires turcs aujourd'hui proscrits ?

Parmi les 2 238 « universitaires pour la paix » ayant signé la pétition du 11 janvier 2016, 452 ont été licenciés avant et après le coup d'État du 15 juillet 2016. Et parmi les 150 000 fonctionnaires licenciés après le coup d'État, on décompte 7 800 universitaires. Ainsi, les universitaires signataires ne représentent que 5 % de leurs collègues licenciés. Quant aux quelque 400 licenciés après le coup d'État par décret-loi (KHK), ils se sont vu en outre retirer leurs passeports et priver de plusieurs droits civils, comme celui de

pouvoir postuler dans le privé et/ou à d'autres services publics. Près de 250 « universitaires pour la paix » ont pu sortir de la Turquie et sont principalement en Allemagne, en France et au Royaume-Uni. Depuis septembre 2017, des procès pénaux individuels ont été ouverts à leur encontre au seul motif d'avoir signé la pétition, en alléguant que cela constituerait une aide à l'organisation « terroriste » PKK (*Parti des travailleurs du Kurdistan*). Actuellement, plus de 250 universitaires, majoritairement des universités d'Istanbul, sont visés par ces procès et trois d'entre eux ont eu une

peine d'emprisonnement de 1 an et 3 mois avec sursis.

Quel est l'impact de l'action de solidarité ? Y a-t-il des perspectives de réintégration ?

En France, grâce au programme Pause, créé en janvier 2017 comme programme ministériel par le ministre de l'ESR Thierry Mandon, les « universitaires pour la paix » ont commencé à pouvoir obtenir des bourses de mobilité d'un an, renouvelables jusqu'à trois ans. Parrainé par le Collège de France, le programme Pause a permis d'attribuer 98 bourses en 2017, dont 53 à des universitaires originaires de Turquie. En Allemagne et en France, deux associations de solidarité (en France, SUP_DDHT, solidarite-up.org) ont été créées. Le Fonds de solidarité nationale créé en Turquie continue à payer mensuellement les universitaires licenciés car signataires. Le montant est descendu à environ 250 euros par mois... Depuis janvier 2017, il y a eu seulement trois demandes d'asile politique (deux en Allemagne et une en France) en Europe. ●

Propos recueillis par Gérard Lauton



Conférence de presse après les auditions des « universitaires pour la paix », le 30 janvier 2018, devant le palais de justice de Caglayan (Istanbul) avec, entre autres, le professeur Onur Hamzaoglu (deuxième en partant de la gauche), porte-parole du Congrès démocratique des peuples (HDK), qui avait été parmi les premiers signataires licenciés après la publication de la pétition.



Une mobilisation qui se construit

À l'université de Nantes, les premières mobilisations à l'initiative de l'intersyndicale FSU-Sud Éducation d'un côté, des organisations étudiantes de l'autre, ont commencé au mois de janvier. Dès les premières manifestations, les étudiants ont été assez nombreux, mais les personnels rares. Le mouvement s'est ensuite confronté à plusieurs difficultés : du côté des étudiants, élargir le mouvement, surmonter les tensions entre syndicats et autonomes, et, depuis peu, faire face aux menaces du président de l'université d'envoyer la police démonter les blocus. Du côté des personnels, continuer le travail d'information et de conviction pour entraîner de plus en plus de collègues dans les mouvements (dans la perspective notamment du 22 mars). Nous avons donc organisé des AG des personnels, et une tribune, « La sélection à l'entrée de l'université ne passera pas par nous », outil d'information et de mobilisation, est actuellement en cours de signature. Preuve que ce travail militant peut encore porter ses fruits, des motions de départements contre Parcoursup commencent à fleurir : géographie, sociologie, sciences de l'éducation, philosophie, histoire... ●

Mary David, ESPÉ de Nantes



Cinq démissions de vice-présidents et de vice-présidents délégués

Le 16 février 2018, Nicolas Golovtchenko, vice-président délégué patrimoine, Axel Locertales, vice-président étudiant, Christian Mange, vice-président délégué vie universitaire (SNESUP), Florence Mouchet, vice-président du CA (SNESUP), Fabrice Reneaud, vice-président moyens et prospective (SNESUP), aux responsabilités depuis juin 2016, ont annoncé leur démission des fonctions indiquées. Ils estiment que « les conditions d'une collaboration constructive au sein de l'équipe de direction [ne sont] plus réunies depuis que [l']établissement est engagé dans une voie incompatible avec les valeurs auxquelles [ils croient] ». Par ailleurs, ils constatent qu'ils ne sont plus « associés aux différentes réunions et prises de décisions » et que, de fait, ils sont marginalisés.

Par différentes interventions y compris lors d'assemblées générales avec votes quasi unanimes, la section SNESUP UT2J avait attiré l'attention sur les risques de s'engager sur la voie de l'IDEX/UT. Depuis début 2017, elle alertait régulièrement le président de l'UT2J, Daniel Lacroix (SNESUP), ainsi que les élu.e.s SNESUP des différents conseils. La demande de démission des vice-présidents SNESUP avait été débattue et votée en assemblée générale de section le 13 février 2018. ●

Cécile Mary Trojani, université Toulouse-II

Blocage à l'UFC

À Besançon, la faculté des lettres a été bloquée le 14 février 2018 par des étudiants et quelques personnels. Les cours n'ont pas eu lieu et une « discussion » a été organisée dans un amphi avec une bonne centaine de personnes (notamment des étudiants qui n'étaient pas aux précédentes assemblées générales). Le but du blocage était de poser un acte qui permette enfin de commencer l'information sur les différentes réformes, car tous les autres moyens (tracts, tables d'information, AG...) n'ont eu que peu d'échos et effets. Pour rappel : le 14 février 2017, 19 étudiants avaient été arrêtés pour avoir occupé le CA de l'université de Franche-Comté pour alerter sur la mise en place de la sélection en master ! ●

Marie-Pascale Bebra, faculté des lettres et sciences humaines



Création de comités de mobilisation

Sous l'impulsion de l'intersyndicale (CGT, FSU, FO, SUD), un comité de mobilisation des personnels du supérieur d'Aix-Marseille a été mis en place. Ses deux premières réunions sur le site Saint-Charles à Marseille ont réuni à chaque fois une vingtaine de personnes (avec un peu de turnover). Il s'agit essentiellement de MCF mais également d'un peu de personnels Biatss et de doctorant.e.s/docteur.e.s sans poste. Une liste mail a été créée, l'information sur sa création a été censurée sur les listes de l'université mais elle est passée sur les listes syndicales. Cent vingt personnes s'y sont inscrites en quelques jours, preuve d'une véritable demande d'information et d'outils, d'un espace pour se mobiliser. L'initiative a fait des émules : un comité de mobilisation sur le même modèle (unitaire intersyndical et ouvert à toutes et à tous, horizontal) s'est ensuite créé à Aix (avec pour objectif d'aller faire le tour des référents Parcoursup de chaque discipline pour les sensibiliser) et d'autres sont prévus sur deux autres sites marseillais (Saint-Jérôme et Luminy). Cette très bonne dynamique est un exemple de ce qui peut être fait pour combattre la résignation chez nos collègues et permet d'intégrer facilement les précaires, notamment lorsqu'ils n'ont pas de rattachement officiel à la fac de leur lieu de résidence.

Pour le moment, les objectifs sont d'aller faire des réunions dans chaque labo/département pour sensibiliser les collègues, les informer. Pour cela, nous avons mis en place un groupe de travail destiné à nous autoformer sur les réformes universitaires (en faisant l'articulation avec Parcoursup mais sans s'y limiter) et un autre destiné à produire des contre-argumentaires courts, à décliner en visuels (affiches, Tumblr...) pour démonter les idées reçues des collègues.

En point d'orgue, nous avons décidé d'organiser une grande journée centrale de mobilisation le 21 mars, avant la grève du 22 mars. ●

Kevin Vacher, doctorant en science politique, université Paris-VIII/Cresppa-CSU ATER en science politique, université Nice-Sophia Antipolis



Le piège

de l'expérimentation

→ Dossier coordonné par
Anne Roger et Christophe Voilliot,
secrétaires nationaux

Expérimenter au nom de l'excellence ? Se transformer en start-up ? Voilà la solution que certains universitaires ont choisi pour répondre aux attentes du président de la République et de tous ceux et toutes celles qui s'envisagent comme les maîtres d'un nouveau monde prenant racine sur des valeurs néolibérales désormais érigées en leitmotivs. « *Nous n'avons pas le choix si nous ne voulons pas nous retrouver à la traîne du marché de la connaissance et rester compétitifs* », clament en chœur les chefs de ce chantier. L'expérimentation introduit ainsi la tension opportune pour faire passer une grossière opération de casse des statuts des personnels et des établissements publics en une adaptation nécessaire à la « compétition internationale » décrétée, entre autres, par le processus de Bologne. Vous voulez un Idex ? Fusionnez, mon ami.e ! Vous souhaitez vous débarrasser de toutes celles et ceux qui nuisent à votre image d'excellence ? Créez une université-cible d'où vous pourrez exclure les recalé.e.s des appels à projets afin que les investisseurs privés ne risquent pas de les croiser au détour d'un couloir. Généraliser l'expérimentation, c'est d'abord généraliser la concurrence en fragilisant au passage tout ce qui nous permet encore de remplir nos missions de service public et tout ce qui faisait vivre la collégialité universitaire dans les établissements. À ce petit jeu délétère, il y aura toujours quelques gagnant.e.s et un grand perdant : le service public.

Un dispositif inquiétant

→ par Christophe Voilliot, secrétaire national

Les scientifiques sont attachés, à juste titre, à la méthode expérimentale. Mais si l'expérimentation scientifique est liée au respect de règles de méthode, l'expérimentation juridique et institutionnelle est un univers hobbesien qui recèle nombre de chasse-trappes et d'arrière-pensées. Petit essai de décryptage.

Parmi les solutions institutionnelles mises en œuvre par Edgar Faure pour sortir de la crise universitaire de mai-juin 1968, on trouve la création de centres expérimentaux destinés à mettre en œuvre des pédagogies innovantes : à Vincennes tout d'abord, dans un environnement sylvestre devenu mythique⁽¹⁾ et qui donnera ensuite naissance à l'université Paris-VIII ; à Dauphine ensuite, dans un ancien bâtiment de l'OTAN, où l'expérimentation néolibérale deviendra très vite la marque de fabrique de ce qui sera l'université Paris-IX. « Un rêve, deux facs » titrait *Le Monde* il y a dix ans pour résumer cette histoire singulière⁽²⁾. C'est peu dire que l'expérimentation peut déboucher sur des solutions aussi variées qu'éloignées les unes des autres. C'est peut-être avancer dans la compréhension du phénomène que de faire l'hypothèse que l'expérimentation n'est qu'un outil, et non une fin en soi, et qu'il peut être utile de s'interroger sur l'ouvrier à qui on va le confier... L'erreur de perspective des journalistes du *Monde* est assez intéressante : « Quarante ans plus tard, l'une est la fac des plus pauvres, l'autre celle des plus riches », nous expliquaient-ils alors. Quoi qu'elle puisse en dire, une université ne se caractérise pas uniquement par la sociologie de ses publics, elle est aussi une institution dont il faut apprécier pour elle-même les forces et les faiblesses. Résumons-nous. La « fac des plus pauvres » est avant tout une université qui a été appauvrie par les réformes successivement intervenues depuis 2007 ; la « fac des plus riches » est avant tout une université qui, associant dans sa communication expérimentation et réussite, tente de s'imposer en modèle abouti de dérégulation, mais toujours à l'avant-garde de la captation des ressources publiques.

État des lieux avant liquidation

Expérimenter n'est pas donné à tout le monde. Il faut avoir l'audace de le faire avant les autres et parfois avant même que la loi ne le permette. Un état des lieux s'impose néanmoins.

L'article 28 du projet de loi « pour un État au service d'une société de confiance », adopté en première lecture par l'Assemblée



Le centre expérimental universitaire de Vincennes à ses débuts.

© Université Paris-VIII

nationale le 30 janvier dernier, prévoit que seront définis dans le cadre d'une ordonnance dont la publication interviendra dans un délai d'un an à compter de la date de promulgation de la loi :

« 1° De nouveaux modes d'organisation et de fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et de leur regroupement prévu au 2° de l'article L. 718-3 du code de l'éducation ;

2° De nouveaux modes de coordination territoriale dérogeant au dernier alinéa du même article L. 718-3 ;

3° De nouveaux modes d'intégration, sous la forme d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel regroupant plusieurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui peuvent conserver ou non leur personnalité morale pendant tout ou partie de l'expérimentation. »

Cette expérimentation, dont le principe figure déjà dans le Code de l'éducation, est prévue pour durer dix ans au maximum à compter de la date de publication de l'ordonnance. Elle sera optionnelle afin de « n'entraîner aucun effet indésirable, aucune nécessité de réorganisation pour ceux qui n'ont ni prévu, ni souhaité cette éventualité »⁽³⁾. Dans la rédaction initiale, un bilan devait être fait dans un délai d'un an par le HCERES ; dans la rédaction actuelle, le délai est passé à trois ans et surtout il n'est plus question que d'un rapport du gouvernement transmis au Parlement. Ces garde-fous sont insuffisants. Il serait indispensable que le Cneser puisse prendre part

à une telle évaluation lui garantissant ainsi un minimum de transparence. Il serait tout aussi indispensable que la communauté universitaire soit consultée en amont sur des évolutions qui engagent son avenir collectif et qui, pour le moment, se mettent en œuvre dans des conditions d'opacité indignes.

Que se passera-t-il si l'expérimentation s'avère un échec ? La question est loin d'être de pure forme si l'on considère par exemple le taux de mortalité des Comue. Logiquement, les établissements « expérimentaux » devront reprendre leur forme juridique d'origine. Étant donné que l'adoption de ces nouveaux statuts est intrinsèquement liée aux financements du PIA⁽⁴⁾, on voit mal comment un tel retour en arrière serait possible. De manière très claire, l'expérimentation se fera sans aucune garantie de ce type, quel qu'en soit le prix à payer pour les personnels et les usagers. ●

(1) Charles Soulié, dir., *Un mythe à détruire ? Origines et destin du Centre universitaire expérimental de Vincennes*, Presses universitaires de Vincennes, 2012 ; Guy Berger, Maurice Courtois et Colette Perrigault, *Folies et raisons d'une université : Paris 8. De Vincennes à Saint-Denis*, Éd. Petra, 2015.

(2) www.lemonde.fr/societe/article/2008/05/29/un-reve-deux-facs_1051318_3224.html.

(3) Cette rédaction est issue d'un amendement déposé par le groupe LR avec l'avis favorable du gouvernement.

(4) L'étude d'impact est très précise sur ce point et propose plusieurs exemples éclairants, ainsi à propos de l'I-Site Paris-Est, il est mentionné que « l'université cible de 2020 nécessite la création d'un nouveau statut juridique "version hybride et innovante des EPST-EPSCP", ou l'adaptation du statut de grand établissement » (p. 233).

Est-ce cette université-là que nous voulons ?

→ par Anne Roger, secrétaire nationale, secrétaire de section SNESUP Lyon-I

Labellisée IDEX depuis février 2017, avec une dotation de 800 millions d'euros, l'université de Lyon, en obtenant le statut d'université-cible, ambitionne d'être compétitive sur le plan international. Qu'en est-il vraiment ?

Le projet IDEXLYON a pour objectif, défini par l'État dans le cadre de l'appel à projets IDEX, d'être l'un des 10 à 15 sites du territoire national reconnus comme un établissement d'enseignement supérieur et de recherche capable de s'inscrire au meilleur niveau de la compétition internationale. Notre labellisation IDEX prévoit ainsi l'émergence d'un établissement de rang mondial, intégrateur et pluridisciplinaire, dit "université-cible".⁽¹⁾ Ainsi s'expriment les porteurs du projet de fusion du site de Lyon Saint-Étienne, présenté comme une condition *sine qua non* de la prolongation de l'IDEX, obtenue sous condition en 2017, au-delà de 2019. « Cette université-cible est d'un type totalement novateur dans le paysage ESR national et demandera la mise en place de statuts appropriés. »⁽²⁾ Au-delà de ces objectifs, les « principes incontournables » fondateurs de l'« université-cible » pourraient prêter à rire tant ils semblent caricaturaux mais ils sont plutôt terriblement inquiétants tant est grand l'éloignement avec

notre conception du service public. La vision partagée, décrétée sans aucune consultation préalable de la communauté universitaire et dont l'université de Lyon-II a été finalement exclue, s'appuie sur « un potentiel académique avéré de ses membres » (classements internationaux, publications, qualité reconnue des formations...), sur la « capacité à choisir ses étudiants », sur un « haut niveau d'autonomie » des composantes notamment dans le cadre des ressources humaines (recrutements et carrières), sur un CA composé à 50 % d'extérieurs, sur des composantes dont les directeurs seront approuvés par le président, sur la recherche de l'excellence présentée en opposition aux missions de service public... le tout affiché explicitement sans aucun complexe. Plusieurs AG de personnels sur chacun des sites (Lyon-I, Lyon-II, Lyon-III, Saint-Étienne, INSA et ENS) ont, par des motions, dénoncé ce projet dans lequel sont annoncées la pré-

carisation des personnels enseignants et la mise à mal des missions de service public de l'Université au bénéfice des étudiant.e.s. Les inquiétudes se sont exprimées dans les CHSCT, CT, voire dans les CA des établissements. Les groupes de travail so-disant destinés à finaliser « collégialement » le projet se sont pourtant mis en place début mars, écartant une fois de plus les personnels non « sélectionnés ».

▼
Le rouleau
compresseur
semble lancé...

Le rouleau compresseur semble lancé et la dernière étape annoncée devra être, selon la feuille de route diffusée en janvier, « celle de la finalisation, au terme de la période prévue par la loi sur l'expérimentation, avec une Université Cible positionnée au meilleur rang international ». IDEX ou pas IDEX, telle ne semble plus être la question... ●

(1) « Horizon 2020. Évolution de la politique de site Lyon Saint-Étienne. Éléments de cadrage, février 2018 ».
(2) « Les principes incontournables de l'Université-cible, octobre 2017 ».

IDEX/UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

La résistance à un passage en force

→ par Cécile Mary Trojani, maître de conférences, université Toulouse-II

L'université Toulouse Jean-Jaurès a voté la mise en place de son projet en décembre 2017 avec l'appui de la présidence. Ressenti comme une trahison, ce vote a débouché sur un mouvement de protestation d'une partie des étudiant.e.s et des personnels, en grève depuis le 13 décembre.

En 2013, en application de la loi du 22 juillet de la même année, l'université Toulouse-II Jean-Jaurès intégrait une Comue (Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées) aux côtés de l'université Toulouse-Capitole, l'université Paul-Sabatier, l'Institut national polytechnique et l'Institut national des sciences appliquées. Les statuts furent validés en juin 2015, mais, en avril 2016, un jury international décida de mettre fin au projet IDEX. À l'exception de Toulouse-Capitole, les établissements partenaires décidèrent de présenter un nouveau projet IDEX dans le cadre d'une « université-cible », véritable université intégrée dénommée « Université de Toulouse » (UT). L'examen du projet et son évolution dans les groupes de travail ont conduit la section SNE-

SUP-FSU à mettre en garde la communauté et les élu.e.s des listes soutenues par le SNE-SUP-FSU sur les dangers de ce projet, en particulier la perte de la personnalité juridique et morale, objet de variations et de diversions de la part du président de l'UT2J. De même, le système de gouvernance très resserré devait être amendé. Les porteurs du projet, notamment les listes « L'UT2J c'est vous ! » (président de l'UT2J) et « Ensemble autrement » (vice-président commission recherche), opposées lors des élections de 2016, n'ont eu de cesse de promettre, mais en vain, la révision de la gouvernance programmée. Considérant tout de même que des évolutions importantes étaient susceptibles d'affecter l'UT2J, le président, bravant l'opposition

d'« Ensemble autrement », a organisé les 6 et 7 décembre 2017 une consultation de l'ensemble de la communauté, laquelle s'est massivement exprimée contre le projet (78 % des votant.e.s). Alors qu'il s'était engagé à respecter le vote, le président est passé outre lors du CA du 12 décembre : appelé.e.s à se prononcer sur le dossier IDEX/UT, 17 membres du CA votent contre, 17 pour, 1 s'abstient. Le président fait alors usage de sa voix prépondérante et fait adopter le projet. Ce vote est ressenti comme une trahison. Une partie des étudiant.e.s et des personnels, notamment les personnels Biatts, sont en grève depuis le 13 décembre 2017. Ils demandent, jusqu'à présent, la démission du président et le retrait du projet. ●

Le projet PSL Université ou le déni de tous les principes universitaires fondamentaux

→ par la section SNESUP-FSU de l'université Paris-Dauphine

Créée en 2010, Paris Sciences & Lettres (PSL) est composée de 9 établissements membres et de 10 établissements associés. Entendant se positionner à l'international, cette Comue a déposé un projet d'université-cible, PSL Université, discutable autant sur le plan juridique que démocratique.

PSL est une Comue qui a bénéficié d'une prolongation de dix-huit mois de sa période probatoire en vue de la pérennisation de l'Index PIA1. Elle a déposé son projet d'université-cible, dénommé PSL Université, sur la plate-forme de l'ANR pour une présentation au jury Idex printemps 2018 : PSL Université a pour objectif d'acquiescer le statut de grand établissement qui, grâce à une modification par ordonnance du Code de l'éducation, permettra à ses membres de garder leurs statuts propres et leur personnalité morale.

Le projet a suscité d'intenses discussions dans les différents établissements, lesquelles ont conduit à une diminution du périmètre institutionnel de PSL Université avec 9 établissements membres et 10 établissements qui ont préféré le statut de membre associé. Le projet présente des aspects discutables :

1. Une adhésion sans fondement juridique. L'adhésion des établissements à l'université PSL s'est effectuée sur la base d'un « accord politique » et les statuts n'ont pas été présentés aux CA des établissements membres de PSL pour approbation, privant ainsi l'adhésion de tout fondement juridique.

2. Une soumission sans respect des règles de soumission fixées par l'ANR. Alors que l'ANR, sur son site, indique que toute soumission Idex PIA doit comporter « une version anglaise des documents delta et du projet amendé et une version en français du projet amendé^(*). [...] La version française du projet amendé et l'annexe financière serviront, le cas échéant, lors de la phase de contractualisation ». Force est de constater que seule la version anglaise du projet circule dans les établissements avec uniquement les deux premières pages en français.

La volonté du « tout anglais » a déjà porté tort à PSL qui, le 7 septembre 2017, a été enjoindre par le tribunal administratif de « procéder au retrait de la mention "Research University" de son logotype sur l'ensemble des supports sur lesquels il figure, d'ici le 15 sep-



Le centre universitaire Dauphine, installé dans d'anciens locaux parisiens de l'OTAN, dans le XVI^e arrondissement.

tembre 2018 », sous le motif : « Annulation pour méconnaissance de l'article 14 de la loi du 4 août 1994. »

3. Le fait que les établissements membres gardent leurs statuts propres et leur personnalité morale n'est qu'un écran de fumée.
 - a) Avec PSL Université est créé un nouvel étage technocratique composé d'instances de pilotage non collégiales dans lesquelles les personnels ne sont pas représentés. Les établissements membres sont ainsi réduits à de simples unités opérationnelles, leurs conseils centraux étant dépossédés de toute latitude stratégique.

- b) PSL Université sera inscrite sur la liste nationale des établissements établie par le ministère ayant vocation à délivrer les diplômes d'ingénieurs, les diplômes de grands établissements et les diplômes nationaux. Les établissements membres perdent ainsi l'accreditation relative à la délivrance de leurs diplômes au bénéfice de PSL Université.

4. Un modèle de gouvernance dirigé par un président omniprésent et tout-puissant qui met à mal la démocratie universitaire.

- a) Des instances exécutives non démocratiques : les représentants du personnel et les élus étudiants sont minoritaires et sont dans l'incapacité d'infléchir une quelconque décision.
- b) Une mutualisation des établissements et

des personnels : PSL Université pilote les services communs, ce qui l'autorise à organiser la mutualisation des services alors même qu'une partie importante du personnel des établissements pourrait être déstabilisée.

5. Un discours de l'ensemble du projet qui étrille nos missions de service public.

- a) Le projet met à mal le statut de fonctionnaire pour créer un marché dérégulé des universitaires et des chercheurs, PSL comportant plus de 90 % d'agents contractuels.
- b) Des comités de sélection sous l'arbitrage du président de PSL Université. Cette disposition est contraire au décret n° 84-431 des enseignants-chercheurs.

- c) Le projet conduit à une privatisation implicite de l'institution publique.

L'École normale supérieure (Ulm) avait obtenu la 66^e place en 2016, alors que l'université PSL annonce victorieusement sa 72^e place dans ce même classement international en 2017. Le jury Idex relèvera-t-il que l'argument du regroupement d'établissements pour un meilleur classement international se trouve ainsi démenti ? ●

(*) www.agence-nationale-recherche.fr/investissements-d-avenir/appels-a-projets/2014/initiatives-d'excellence-idex-initiatives-science-innovation-territoires-economie-i-site.

Retrouvez l'article complet : www.snesup.fr/article/le-projet-psl-universite-ou-le-deni-de-tous-les-principes-universitaires-fondamentaux

L'université Paris-Saclay entre rires et larmes

→ par le conseil syndical d'établissement de Paris-Sud

Une succession de crises qui ne fait plus rire personne... Suivez le feuilleton de l'université Paris-Saclay ou un exemple de plus d'une réforme qui nie la qualité et gâche la compétence des personnels.

Vous aviez aimé la grande mascarade d'un plateau de Saclay dont la grande solidarité fraternelle grandes écoles et grandes universités explosait en vol avec la séparation de l'École polytechnique et ses associés ? Aujourd'hui, avec la création de NewUni autour de Polytechnique et de l'université Paris-Saclay, ex-université Paris-Sud, voilà une véritable compétition organisée par le gouvernement avec la complicité des responsables des établissements entre deux pôles situés à quelques centaines de mètres.

Vous aviez noté la création d'une « école universitaire de premier cycle » avec sa personnalité juridique et morale et ses diplômés en son nom propre permettant de garder la « marque » Paris-Saclay pour les licences sélectives ? Sans les moyens supplémentaires annoncés, le projet d'université Paris-Saclay invente une structure, initialement externalisable pour y loger les étudiants non sélectionnés. Plus que d'une structure éclatée et clivante, l'université a besoin de moyens humains et techniques pour renforcer son aide à tous les bacheliers sans les obliger à se payer des cours de préparation dans des écoles privées.

Vous aviez compris une unité solidaire et constructive ? Mais le projet associe des universités qui envisagent de fusionner et des écoles qui ne changeront strictement rien à leurs statuts. Si la solidarité et l'intelligence collective avaient été de mise pendant les cinq dernières années de concertation, et si les gouvernements successifs avaient voulu un ensemble ambitieux et digne de notre pays, cela se serait fait.

Une gouvernance toujours aussi peu démocratique

Alors maintenant, après tant de mensonges entre partenaires, après tant d'annonces en novlangue d'un avenir radieux vers le grand phare des classements internationaux, la réalité est toujours la même : manque de personnels, manque de locaux, manque de moyens, filières dites en tension qui frôlent

l'explosion comme en Staps, une gouvernance toujours aussi peu démocratique décidant dans son conseil des membres sans dialoguer avec les élus et considérant le conseil d'administration comme une chambre d'enregistrement...

Si le béton est très vite sorti de terre pour Centrale-Supélec et l'ENS, ce sera plus long et en PPP pour l'université. Il faudra donc amener chaque jour plus de 20 000 personnes sur le plateau de Saclay alors que la situation des transports n'a quasiment pas changé,

excepté une ligne d'autobus. Entre le RER B qui marche de moins en moins bien faute de rénovation et les nombreux accès au plateau, la situation des transports était déjà critique avant l'ajout de deux universités concurrentes. Les places de parking seront en nombre limité dans les nouveaux bâtiments faute de crédits, et le fameux métro du Grand Paris se fera attendre de longues années et ne réglera qu'une partie des problèmes.

Et pourtant... Les personnels assurent chaque jour, malgré les contraintes, et avec conviction, pour dispenser le meilleur enseignement possible. Ils continuent à organiser et fédérer les masters, à tenter de dynamiser leurs recherches quand la quête des crédits leur en laisse un peu de temps. Au lieu de s'auto-congratuler, les responsables au gouvernement et dans les établissements devraient comprendre qu'il faut changer d'époque et ne plus mépriser l'ESR, aider les universités à former au mieux tous les bacheliers qui ne sont pas acceptés dans les filières sélectives des écoles, soutenir les laboratoires par des budgets récurrents significatifs et offrir des postes aux jeunes qui ont suivi de très longs parcours pour accéder aux meilleurs diplômes. Le temps passe et les seules réponses au milieu d'un ensemble de textes de communication plus creux les uns que les autres sont de ne rien changer dans les écoles, de baisser le nombre d'élus dans les conseils, d'introduire la sélection et de créer un projet de Paces sans redoublement qui va favoriser les étudiants les plus riches qui auront pu se payer une année de préparation privée. Mais pourquoi notre pays refuse-t-il de faire les investissements nécessaires au seul choix politique raisonnable : l'investissement pour la formation de ses jeunes ? ●

Plus que d'une structure déstructurante et clivante, l'université a besoin de moyens humains et techniques pour renforcer son aide à tous les bacheliers.

Les tout nouveaux bâtiments de Centrale-Supélec, en service depuis septembre 2017.



© CentraleSupélec/Wikimedia Commons

La cure cergyponontaine

→ par les sections locales de l'université de Cergy-Pontoise et de l'ENSEA

L'« initiative Paris Seine » a été mise en place à la suite d'un appel à projets I-Site ayant abouti à la labellisation du pôle regroupant l'université de Cergy-Pontoise, l'ESSEC Business School, l'EISTI, l'ENSEA et la Comue Paris Seine.

« Excellente, efficace, reconnue, performante, dynamique. » Qui rejetterait ces promesses mirifiques pour l'université de demain ? Abstraction faite du vocabulaire galvaudé et de la rhétorique, les projets esquissés risquent de décevoir. C'est l'expérience que nous tirons de l'initiative concoctée par des chefs d'établissements cergypontois et financée par la « manne » PIA2/Idex/I-Site. Sous son titre doublement trompeur, l'« initiative Paris Seine » augure déjà d'un niveau d'excellence

international –, en matière de tartufferie. Pour bâtir une université dont la gloire rayonne sur les classements internationaux, le plan est simple : utiliser la dotation PIA comme un fabuleux levier, s'affranchir des contraintes d'une gouvernance démocratique et collégiale, laisser libre cours à des droits universitaires dispendieux et surtout accorder les pleins pouvoirs à un directeur hors sol acquis aux intérêts d'une école privée tierce, l'ESSEC. Évidemment, quelques brouillilles restent à régler avant la création d'un grand établissement aux prémices de 2019. Pour prétendre à ce statut, on optera soit pour la relégation du premier cycle dans un établissement séparé – sans doute un peu moins excellent –, soit pour une « Université de technologie » en détournant le terme pour que les sciences humaines et économiques s'y sentent à leur aise et en exagérant pieusement les flux annuels d'étudiants. Puisqu'on a l'ambition, peu importent les moyens ! D'ailleurs, l'équilibre budgétaire lié à la nationalisation de l'EISTI, école d'ingénieurs sous statut privé, reste à trouver. Si sa consœur publique ENSEA se joint à la noce comme on l'y presse et que ses élèves s'acquittent de droits d'inscription en augmentation de 300 % pour consolider la dot, le déséquilibre sera de 3,75 millions d'euros (M€). Le jeu – la dotation I-Site de 7,4 M€ – en vaut-il la chandelle ?

par les ministères. L'opacité est à usage interne : pendant qu'on affiche un projet inoffensif et à « coconstruire », sa mise en place progresse dans l'ombre.

► **MISE EN PLACE PRÉCIPITÉE.** Les gains en termes d'efficacité, d'économie d'échelle ou de rayonnement sont très hypothétiques, alors que les risques de déstabilisation des services et de perte d'énergie dans leur harmonisation sont immenses. La précipitation, en l'absence d'étude approfondie des tenants et aboutissants, sert avant tout à placer des personnels et usagers résignés devant le fait accompli, quitte à expédier le projet. L'intendance suivra !

► **ATTEINTES AUX PRINCIPES D'AUTONOMIE ET DE DÉMOCRATIE.** On nous prescrit le modèle anglo-saxon d'ESR comme panacée. Mais pour quel mal ? S'il s'agissait d'accélérer la production et la transmission de savoirs, il suffirait d'y mettre des moyens. Tout laisse penser qu'au contraire il s'agit d'alléger les finances publiques. Dès lors, la priorité va à la sédation

des mécanismes démocratiques de l'université qui jouent le rôle de garde-fou.

► **AUGMENTATION DES RESSOURCES PROPRES.** Dans ce contexte d'austérité budgétaire et de passage sournois à un paradigme marchand de la connaissance, cette promesse signifie : faire passer les étudiants à la caisse. Parfois, par pudeur, on présente

cette politique comme n'étant qu'à destination des étudiants étrangers, en occultant la vocation universelle de notre service public.

► **INGÉRENCE DU PRIVÉ DANS LE PUBLIC.** Si un acteur privé s'arroge la part du lion dans la gouvernance, on a beau parler de partenariat privilégié, il s'agit de tirer les ficelles à son profit. Comme nous l'observons déjà avec l'ESSEC, l'accaparement des ressources est rapide. Ce type de problème, symptomatique de l'absence de garde-fou, révèle l'hypocrisie du discours sur l'excellence. ●

Sous son titre doublement trompeur, l'« initiative Paris Seine » augure déjà d'un niveau d'excellence international en matière de tartufferie.

Ce bilan est le fruit d'une bataille de près d'un an pour obtenir une partie du dossier I-Site déposé en novembre 2016. Avec égard sans doute pour le lot de réunions d'information insignifiantes subies très docilement, le président de la Comue, magnanime, a mis fin à la farce peu après un avis rendu par la CADA, favorable à la communication de ce document.

Éléments alarmants

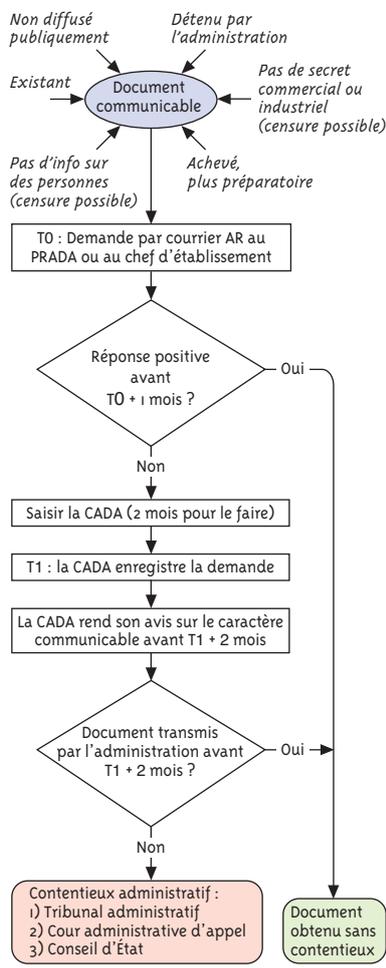
Forts de notre expérience et au risque d'énoncer des évidences, nous dressons une liste d'éléments qui doivent alarmer les collègues à propos des projets de regroupement.

► **OPACITÉ.** On nous dit : « Pour ne pas mettre en péril le projet dans la rude compétition au financement, il est nécessaire de tenir jalousement cachés ses détails. » En réalité, les projets sélectionnés font preuve de peu d'originalité, suivant fidèlement les préceptes distillés

Obtenir un document administratif au titre de la loi du 17 juillet 1978

Un document administratif est communicable s'il revêt les caractères suivants : existant et effectivement détenu par l'administration, achevé, ayant perdu un éventuel caractère préparatoire, non diffusé publiquement, et ne contenant pas d'informations sur des personnes physiques. Par exemple, un dossier Idex sélectionné par le jury international est communicable.

Voici la succession d'étapes à suivre chronologiquement, si nécessaire jusqu'à la fin, pour obtenir un document administratif.



L'Université mise en vente ou l'État, investisseur avisé

→ par Alet Valero, secrétaire national, coresponsable du secteur Recherche

Créés en 2009, les programmes d'investissements d'avenir (PIA) ont été mis en place par l'État « pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire ». Que recouvrent-ils exactement ? À l'heure du PIA3, troisième étape de ce dispositif, un bilan est nécessaire.

Nés du rapport Juppé-Rocard de 2009, les programmes d'investissements d'avenir (PIA) en sont à leur troisième étape. La première, en 2010 à hauteur de 35 milliards d'euros (Mds€), a bénéficié aux secteurs jugés stratégiques de l'économie française : industrie, numérique, transports, énergie, santé. La deuxième a renforcé ces choix à partir de 2014 pour un montant de 12 Mds€⁽¹⁾. Enfin, le PIA3, lancé en 2016, « amplifie cette ambition initiale » à hauteur de 10 Mds€. Si les PIA1 et 2 avaient pour objectifs la sélection et la « structuration » des sites, le PIA3 ne vise pas à lancer de nouvelles vagues d'Idex ou d'I-Site mais, sur la base des Idex et I-Site actés, à dégager des « universités de recherche » « par le biais de démarches incitatives plus ciblées » (PIA3, Objectif n° 3, Action 3.1).

Les écoles universitaires de recherche, dont la campagne s'est tenue en 2017, entrent dans ce cadre (Action 3.2). Elles visent ainsi à rassembler masters, doctorats, laboratoires de recherche jugés de très haut niveau sur le modèle des Graduate Schools. Elles comportent un volet international avéré, elles sont liées aux acteurs économiques et elles « définissent les modalités de recrutement de leurs étudiants dans un cadre réglementaire renouvelé ».

Dans le PIA3, les sociétés universitaires et de recherche répondent à l'objectif n° 4 qui est d'ouvrir de nouveaux modes de gestion aux universités. Avec la rigueur du calendrier programmé, l'État a donc signé⁽²⁾, le 29 décembre 2017, une convention avec la

Caisse des dépôts et consignations, portant sur une dotation de 400 millions d'euros (M€, 50 millions par an jusqu'en 2020 puis 250 M€ prévisionnels pour 2021 et suivants). Il s'agit « d'explorer de nouveaux modes d'intervention et de gestion qui ne relèvent pas d'une logique subventionnelle » donc, dans l'immédiat, de transformer de l'intérieur, au moins partiellement, les universités en entreprises. Le vocabulaire officiel l'exprime de manière atténuée, avec le ton qui convient aux liquidateurs : « renforcer l'autonomie des universités, des écoles ou de leurs regroupements en soutenant les établissements qui souhaitent expérimenter de nouveaux modes de gestion leur permettant de valoriser l'ensemble de leurs compétences et de leurs actifs » ; « favoriser la mixité des campus en associant, dans un périmètre donné, les entreprises, la formation et la recherche publique et privée ». Cette transformation s'opère grâce à un financement public : « Il est prévu à cet effet que le PIA3 intervienne en fonds propres ou quasi fonds propres selon le principe de l'investisseur avisé. » Il est remarquable en effet qu'avec ce PIA3 le mode d'intervention et de gouvernance de l'État pour financer l'investissement public perde son caractère exceptionnel et se banalise à travers le Commissariat général à l'investissement.

Ainsi « la dotation en fonds propres ou quasi fonds propres » est un apport de l'État en tant qu'« investisseur avisé » à une société ; c'est-à-dire que l'État apprécie l'opportunité financière de la même façon qu'un investisseur privé⁽³⁾.

Dans le PIA3, les prises de participation de l'État sont prévues à hauteur de 4 Mds€ sur les 10 Mds€ programmés.

L'action ainsi lancée consiste à installer au sein des universités une logique d'entreprise qui distillera les bonnes règles de la gestion privée dans l'ensemble des établissements universitaires. Comment ? À travers la valorisation du patrimoine immobilier, la formation continue et le renforcement des liens avec l'environnement socio-économique, il sera question de chercher à identifier tous les moyens possibles de produire des revenus, transformant les activités universitaires en activités mar-

chandises. Pour l'heure, un appel à manifestation d'intérêt est en cours d'élaboration avant le lancement de l'appel à projets proprement dit. Les critères d'appréciation qui dirigeront l'évaluation des dossiers déposés en vue de la création de ces sociétés sont d'ores et déjà connus. Parmi eux, il faut mettre en exergue « l'engagement à long terme des actionnaires privés dans le projet », le tout étant piloté par la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (Dgesip).

L'excellence en matière de recherche, martelée comme un leitmotiv dans tous les projets d'expérimentation sans être véritablement définie sauf quantitativement, apparaît aujourd'hui comme le vecteur privilégié de transformations profondes dans la gouvernance des établissements et dans leurs liens avec le secteur privé. Dans l'esprit de leurs promoteurs, ces transformations sont conçues comme inéluctables et irréversibles. Et vous, qu'en pensez-vous ? ●

(1) La Cour des comptes estime cependant que le montant total disponible s'élève en réalité à 24 Mds€ pour le PIA1 et à 10 Mds€ pour le PIA2, soit un total de 34 Mds€.

(2) JORF n° 0305 du 31 décembre 2017, texte n° 29.

(3) Projet de loi de finances pour 2017 : « Investissements d'avenir ». Rapport général de M. Albéric de Montgolfier, 24 novembre 2016.

▼
L'excellence en matière de recherche apparaît aujourd'hui comme le vecteur privilégié de transformations profondes dans la gouvernance des établissements.
▲



En pleine mutation, la recherche subit de plein fouet la politique néolibérale en œuvre.

COMPTE-RENDU DES JOURNÉES « PRÉCAIRES » DE LA FSU

Pour la résorption totale de la précarité dans l'ESR

→ par Romain Larive, Jean-Luc Godet et Corinne M. Belliard

Une réunion sur la précarité s'est tenue les 7 et 8 novembre 2017 à l'initiative de la FSU. Synthèse des échanges et revendications pour un service public à la hauteur des besoins.

Selon les dernières statistiques de la DGRH (service des personnels enseignants, note n° 4 de juin 2017), ce sont plus de 23 % des 82 000 enseignants, soit 19 000, qui sont « non permanents ». Même si l'on excepte quelques catégories, d'ailleurs de plus en plus marginales, qui ne peuvent être qualifiées de précaires (professeurs invités, une partie des associés), ce pourcentage reste inacceptable et suicidaire pour le service public, d'autant plus qu'il ne prend pas en compte les vacataires. Or, une grande par-

tie des 150 000 vacataires (évaluation sur la base des chiffres collectés par la DGRH) correspond à du personnel précaire (12 % des vacataires, soit plus de 18 000 personnes engagées pour plus de 96 hTD par an et par établissement). Enfin, la précarité dans le secteur de la recherche, laboratoires et organismes, est massive. Après les contrats doctoraux, les recrutements en CDD sur contrats de mission, dits « post-doctoraux », sont devenus la règle générale, mettant en danger l'existence même d'une recherche libre.

Nous revendiquons...

- **La mensualisation obligatoire du paiement des vacations.** La circulaire du 25 avril 2017 censée recommander aux universités un paiement mensuel des vacations, parce qu'elle n'est pas prescriptive, n'a pas eu d'effet notable jusqu'à présent. Nous réaffirmons que le revenu doit être versé mensuellement aux vacataires sur la base de l'engagement signé, sans vérification préalable que les vacations ont bien été faites. La régularisation peut se faire en fin de période d'engagement.
- **L'extension de l'égalité TD = TP** à l'ensemble des personnels non titulaires, contractuels et vacataires.
- **La réévaluation de 40,91 € à 120 € du taux horaire brut** de rémunération des heures complémentaires et des vacations d'enseignement. Si l'on considère, sur la base du décret statutaire des enseignants-chercheurs, qu'une heure TD équivaut à 4,185 heures de travail effectif, le taux horaire n'équivaut qu'à celui du smic. Ces vacations sont moins bien rétribuées que dans l'ensei-

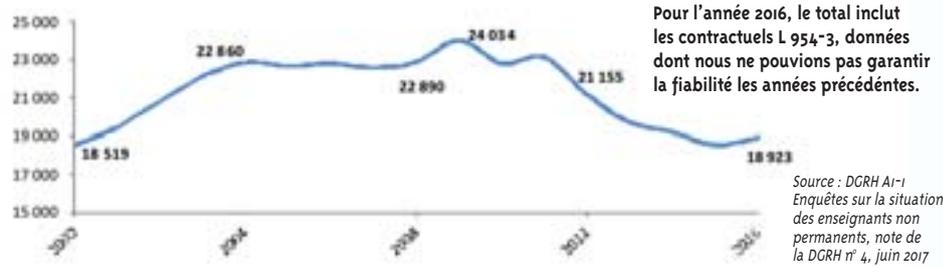
gnement secondaire et les grandes écoles, ou que l'heure statutaire d'un titulaire (plus de 60 € en début de carrière, jusqu'à 194 € pour un hors-échelle E2). Surtout, il faut décourager le recours massif aux vacations par les universités en remplacement des postes d'enseignants nécessaires.

- **La prise en compte de l'ancienneté** (en tant que contractuel ou vacataire) pour la rémunération à l'embauche des CDD, sur la base des grilles existantes.
- **La généralisation de grilles de progression salariale des CDI**, calquées sur celles des titulaires, à tous les établissements d'enseignement supérieur.
- **Un service horaire annuel des contractuels à temps plein** ne pouvant excéder le service annuel des fonctionnaires remplissant les mêmes fonctions (actuellement, 384 heures pour un enseignant et 192 heures pour un enseignant-chercheur).
- **La création de nouveaux corps de fonctionnaires** pour les métiers nouveaux liés à l'enseignement. Il faut veiller à ce que les réformes faites au nom de « l'innovation pédagogique » ou du « numérique » ne soient le prétexte à un recrutement massif de contractuels et de vacataires par les universités.
- **La résorption totale de la précarité par une titularisation** des contractuels et « faux vacataires » (selon la terminologie du ministère) embauchés sur des missions pérennes.
- **L'ouverture au concours de tous les postes « gelés »** (non ouverts au concours) ou « réfrigérés » (ouverts sur des emplois temporaires moins rémunérés).
- **La création de postes de fonctionnaires** (6 000 par an pendant dix ans) afin :
 - de répondre à la croissance du nombre d'étudiants et, au lieu d'instaurer une sélection nuisible, de relancer la démocratisation de l'enseignement supérieur ;
 - d'augmenter le taux d'encadrement pédagogique, administratif et technique des étudiants ainsi que les effectifs des laboratoires et organismes de recherche. ●

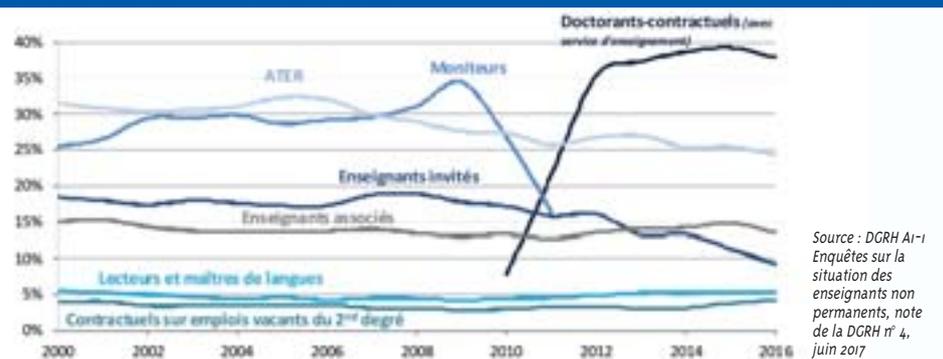
LES ABUS DE LA PRÉCARITÉ

Paiement tardif des vacations, vacations sans lettres d'engagement préalables, refus de paiement des vacations effectuées au motif de revenus insuffisants des vacataires, lecteurs à qui l'on attribue un service d'un maître de langues (> 100 hTD, contrôle des connaissances et examens), vacataires et contractuels aux services horaires démesurés... Les abus signalés au SNESUP sont à la fois très nombreux et très répétitifs. Mais ces abus ne sont que la partie émergée d'une précarité elle-même abusive. S'il est parfois possible de trouver des solutions grâce à la mobilisation locale, c'est le caractère quasi institutionnel de la précarité universitaire qu'il faudrait éliminer. Cela ne pourra se faire sans une mobilisation coordonnée des précaires et des titulaires pour mettre fin aux politiques d'austérité budgétaire.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ENSEIGNANTS NON PERMANENTS DEPUIS 2000 (HORS VACATAIRES)



RÉPARTITION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS NON PERMANENTS SELON LE STATUT DEPUIS 2000 (HORS VACATAIRES)



Si les effectifs des non-permanents semblent décroître, c'est en grande partie à cause de la décroissance des invitations de professeurs étrangers (postes non précaires). Depuis 2016, le statut de doctorant contractuel enseignant a été supprimé. Les doctorants contractuels ne peuvent plus être que des vacataires qui viendront gonfler les rangs des 150 000 vacataires dans les établissements...

Rien ne vous y oblige

→ par Philippe Aubry, membre du Bureau national

Enseignant.e.s de statut 2^e degré, enseignant.e.s-chercheur/euse.s, si votre établissement fait pression sur vous pour effectuer le « tri sélectif des bacheliers », sachez que cette demande ne fait pas partie de vos obligations de service. Explication.

La loi ORE adoptée le 15 février se traduit par la fin du baccalauréat comme premier grade universitaire et marque la rupture du gouvernement avec une conception d'un rôle progressiste et démocratique de l'Université. Elle escamote le problème de la baisse de la dépense moyenne par étudiant en université. Alors que la hausse des effectifs étudiants à la prochaine rentrée n'est une fois de plus pas financée, elle alourdit même la charge de travail des enseignants sur lesquels la ministre compte pour trier les dossiers des lycéens, concevoir et mettre en place des parcours de remédiation à l'entrée à l'université sans moyens supplémentaires ! Ces problèmes et bien d'autres questions ont été développés dans l'argumentation de fond du SNE-SUP. Celle-ci est notre principale force pour convaincre les collègues de lutter contre cette loi brutalement mise en œuvre avant même son vote. Pour autant, dans la perspective de fournir des moyens d'action, notre syndicat a rédigé deux fiches susceptibles d'aider à la mobilisation contre l'application de la loi^(*). Leur contenu est résumé ci-dessous.

INVERSION DE LA CHARGE DE LA PREUVE

Si « on » cherche à faire pression sur vous pour vous obliger à participer au « tri sélectif des bacheliers » (au motif de « *prendre votre part du travail qui incombe à tous* »), un bon conseil : inversez la charge de la preuve, et demandez le fondement juridique de cette exigence. « On » devrait rapidement renoncer à cela, malgré quelques remarques ou pressions éventuelles qui ne doivent pas vous effrayer, car vous êtes dans votre droit. Voici un bref rappel de ce qui relève de vos obligations, et de ce qui n'en relève pas.

ENSEIGNANT.E.S DE STATUT SECOND DEGRÉ

Vos missions sont définies par des décrets spécifiques aux différents corps. Elles consistent principalement en un service d'enseignement,



© Shutterstock.fr

▼
Inversez la charge de la preuve, et demandez le fondement juridique de cette exigence.
▲

dans le cadre duquel les enseignants assurent le suivi individuel et l'évaluation des élèves et contribuent à les aider dans le choix de leur projet d'orientation. Le conseil dans le choix du projet d'orientation ne s'opère selon ces textes que pour des élèves dont les enseignants assurent le suivi individuel et l'évaluation. Il ne saurait se faire par un tri de dossiers de candidature de lycéens dont vous n'êtes pas l'enseignant.

ENSEIGNANT.E.S-CHERCHEUR/EUSE.S (EC)

Vos obligations de service sont définies dans le décret statutaire par un temps de travail de référence sur la base théorique de 1 607 heures par an, partagé :

- pour moitié, par des services d'enseignement équivalents à 192 heures de TD (incluant la préparation et le contrôle des connaissances y afférents) ;
- pour moitié, par une activité de recherche.

Les EC peuvent assurer d'autres activités dans le cadre de leurs missions mais celles-ci doivent avoir été prises en compte dans les principes généraux de répartition des services définis préalablement par le conseil d'administration (CA) de l'université. Ces principes fixent également les équivalences horaires applicables à ces activités. Ainsi, avant d'obéir aux injonctions de travail supplémentaire, demandez à voir la délibération du CA prévue par ces dispositions : il y a de fortes chances qu'elle n'existe simplement pas...

De plus, le référentiel local ne peut avoir prévu une équivalence pour une activité de tri de dossiers de candidature d'entrée en licence ; pour l'intégrer, le CA doit modifier le référentiel existant après un avis du comité technique. Même si cela se faisait, votre service pour l'année universitaire en cours ne comporte évidemment pas cette tâche de tri

des dossiers, puisqu'elle doit avoir été attribuée par le chef d'établissement par arrêté individuel en début d'année.

NON, LE OU LA PRÉSIDENT.E N'A PAS TOUS LES POUVOIRS

Même si le 4^o de l'article L712-2 du Code de l'éducation donne au président d'université autorité sur l'ensemble des personnels, cette autorité ne peut s'exercer que dans le cadre législatif et réglementaire en vigueur. Elle ne lui permet aucunement, selon le cas, d'ajouter des missions non prévues dans les statuts des enseignants de second degré, ou d'ajouter au tableau de service annuel d'un EC des tâches qui n'en relèvent pas, sans respect de surcroît de la procédure de définition de vos attributions de service... En outre, les fonctionnaires ne sont pas tenus d'accepter du travail supplémentaire, jamais obligatoire. Et si jamais « on » vous parlait de réquisition, sachez que celle-ci est encadrée et est impossible dans le cas d'un simple refus d'effectuer une tâche non prévue dans vos missions ou dans votre tableau de service prévisionnel. ●

(*) www.snesup.fr/rubrique/la-selection-en-licence.

ACCÈS EN MASTER

La sélection est un choix politique et idéologique

→ par Pierre Chantelot, secrétaire national, en charge du secteur Formations

Lors de la séance du 18 février 2018 au Cneser, le SNESUP-FSU a réaffirmé, ainsi qu'il l'a régulièrement fait lors des rencontres avec le cabinet du ministère, son opposition à la sélection et aux capacités d'accueil en master.

Avec la loi(*) du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système licence-master-doctorat, deux principes d'organisation du cursus conduisant au diplôme national de master sont affirmés :

- la suppression de la sélection entre M1 et M2 par la reconnaissance du master comme un cycle de formation cohérent et sécurisé sur quatre semestres, l'accès au M2 conditionné par la seule réussite du M1 ;
- des modalités pour faire respecter le droit (la saisine) à la poursuite d'études en master pour tout.e titulaire d'une licence avec l'obligation pour le recteur ou la rectrice de proposer, aux titulaires d'une licence qui n'ont pas été acceptés.e.s dans les parcours de master où ils/elles se sont présentés.e.s, trois parcours de master compatibles avec leur projet, en fonction des capacités d'accueil et, quand l'offre de formation le permet, dans leur université d'origine.

Auparavant, dans la survivance de l'ancien système des DEA et des DESS au sein du LMD, la sélection des étudiant.e.s s'effectuait entre le M1 et le M2 quand ne s'ajoutaient pas des mécanismes illégaux de sélection en M1. Des milliers d'étudiant.e.s (10 000) qui avaient validé leur M1 se voyaient refuser ensuite l'accès dans un parcours du M2 de leur mention. Que devenaient-ils/elles ? Quelques-un.e.s abandonnaient ; la plupart cherchaient une place dans une autre mention, ou parcours-type, de M2 et/ou dans un autre établissement qui, après étude de leur dossier, les accepterait ou non. Cette mobilité forcée, hasardeuse et coûteuse, générerait une forte hétérogénéité des étudiant.e.s en M2, année pour laquelle les équipes pédagogiques devaient composer des programmes sur cinq mois (compte tenu des cinq à six mois de stage exigés), afin de qualifier les étudiant.e.s qui, pour nombre d'entre eux/elles, n'avaient pas suivi le M1 de la mention de l'établissement.

La « sélection », supprimée entre le M1 et le M2 où elle sévissait très largement, devient officiellement possible dès le M1, mais à condition d'en faire recon-

naître la nécessité en termes de capacités d'accueil.

LES EFFECTIFS

En 2016-2017, pour les disciplines générales (hors IUT et santé, France métropolitaine + DOM), la différence entre les effectifs des étudiant.e.s de M2 par rapport à ceux de M1 est de 10 000. La réussite en master dépend essentiellement du passage en M2 : seuls 60 % des étudiant.e.s passent en M2 après une année passée en M1, 10 % de plus après un redoublement ; mais une fois admis en M2, ils sont près de 90 % à obtenir le diplôme en fin d'année.

| Cursus master | |
|---------------------------------|---------|
| Formation d'ingénieur | 29 683 |
| <i>Dont nouveaux bacheliers</i> | 1 856 |
| Master MEEF niveau 1 | 30 827 |
| Master LMD niveau 1 | 141 923 |
| Master MEEF niveau 2 | 26 781 |
| Master LMD niveau 2 | 131 829 |
| Autres diplômes | 60 914 |
| <i>Dont nouveaux bacheliers</i> | 979 |
| Effectifs | 421 957 |
| Évolution | 0,9 % |

NOS MANDATS

Ainsi, tant au Cneser (séance du 13/2/2018) que lors des rencontres avec le cabinet du ministère, le SNESUP-FSU rappelle ses mandats : pas de capacités d'accueil en M1. Si certaines formations de master attirent trop d'étudiant.e.s par rapport aux capacités d'accueil, ce n'est pas en limitant l'accès en M1 qu'il faut chercher à résoudre les problèmes, mais en permettant aux jeunes (et aux personnes en reprises d'études) d'accéder au master de leur choix en dotant les établissements de moyens humains pour les accueillir dans des conditions dignes du service public de l'ESR.

TROUVERMONMASTER.GOUV.FR

Un portail national mis en place à la suite de la loi permet de présenter l'intégralité des formations conduisant au diplôme national de master (DNM, 4 826 formations répertoriées au 1^{er} mars 2017). Elles sont listées de

manière homogène et chaque fiche présente une description de la filière, les mentions de licence conseillées pour postuler, le nombre de places...

Un téléservice permet de saisir le recteur de la région académique en vue d'une admission en première année de DNM si l'étudiant.e n'a pas eu de réponse positive à ses demandes en M1.

À la suite des saisines, 3 353 dossiers ont été déposés et 1 996 saisines sur 173 572 étudiant.e.s en L3 en 2016-2017 (soit 1,15 % des effectifs de L3) ont été validées (dossiers complets). Les services rectoraux ont alors adressé ces demandes aux établissements et au final, 735 étudiante.s ont accepté une proposition en M1. Les retours des services rectoraux, des établissements et des étudiant.e.s montrent que de nombreux cas ont été traités avec succès en dehors du téléservice. Au final, entre 700 et 1 000 étudiant.e.s n'ont pas été acceptés.e.s dans le M1 de leur choix malgré l'obtention de leur L3. Et 5 540 étudiants ont bénéficié de l'aide à la mobilité de 1 000 € (sur 6 473 demandes, soit très en deçà des besoins).

Le SNESUP-FSU a par ailleurs demandé à connaître le coût du téléservice, afin de vérifier s'il ne serait pas plus pertinent de créer les places qui semblent manquer dans ces masters ainsi qu'un investissement humain en termes d'orientation pour aider les étudiants. Il a rappelé au ministère une solution peu coûteuse : réserver des places de droit aux étudiants de l'établissement dont la licence est compatible avec le master visé, comme cela se fait déjà dans certaines universités en inscrivant ce droit dans les MCC (modalités de contrôles des connaissances votées au CFVU). Nos demandes n'ont pas recueilli l'assentiment du cabinet. La sélection est bien un choix politique et idéologique. Désormais, le plus difficile est d'être accepté.e en M1... mais cela reste un droit. Il faudra donc être vigilant et s'assurer que le nombre de diplômés.e.s en M2 progresse plus vite que ce n'était le cas avant la réforme de l'accès en master. ●

(*) www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2016/12/23/MENX1631939L/jo.

Où en est-on de la rénovation de l'immobilier universitaire ?

→ par le secteur Service public

Mise en œuvre en novembre 2007, à la suite de la LRU, l'opération Campus avait pour objectif la rénovation du patrimoine immobilier universitaire.

Dans le cadre de sa mission d'évaluation des politiques publiques, la Cour des comptes a jugé son bilan en « *demi-teinte* »⁽¹⁾. Le débat est ouvert.

Contrairement aux opérations précédentes, le plan Campus visait plus à rénover le patrimoine existant qu'à accroître les superficies disponibles. En 2008, 40 % des surfaces étaient considérées comme étant dans un état « moyen » ou dégradé et plusieurs sites avaient été fermés dans l'urgence car les conditions de travail des personnels et des étudiants étaient devenues incompatibles avec des exigences minimales de sécurité, en particulier ceux où de l'amiante avait été utilisée lors de la construction des bâtiments.

Les dix premiers sites ont été sélectionnés durant l'été 2008 dans le cadre d'un appel à projets national. Par la suite, onze nouveaux projets de « campus promoteurs » ont été retenus par le ministère, nécessitant un financement additionnel de 455 millions d'euros venant s'ajouter à la dotation initiale de 5 milliards d'euros financée aux trois quarts par la cession de 2,74 % des actions du groupe EDF. La Cour des comptes a mis en évidence un effet d'éviction par rapport au financement *via* les contrats de plan État-régions (CPER) qui relativisent l'importance de ces sommes⁽²⁾.

Si le pilotage de l'opération a été confié à une structure publique, le service des grands projets immobiliers (SGPI), l'opération a entièrement reposé sur des partenariats public-privé (PPP). La Cour des comptes est sévère vis-à-vis de ce recours systématique. Elle rappelle que le contrat de partenariat est un « *outil dérogatoire de la commande publique* » et que, en l'espèce, « *les pouvoirs publics ont abusivement présumé du respect des critères permettant d'y recourir* ». Face à ces difficultés, le gouvernement Ayrault a diligemment en juin 2012 une mission d'expertise qui a recommandé le recours à la maîtrise d'ouvrage publique (MOP) assortie d'emprunts auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de la Caisse des dépôts et consignations afin de couvrir les dépenses d'investissement qui se concentrent nécessairement sur les premières années. Ces



Bilan du plan Campus en « *demi-teinte* », selon la Cour des comptes.

emprunts seront remboursés à partir des intérêts au taux de 4,03238 % générés par la dotation initiale. La Cour n'a pas véritablement chiffré les surcoûts possibles et les dangers engendrés par ces modes de financement baroques. Qu'arrivera-t-il si ce taux venait à être révisé à la baisse en 2020 alors que les annuités de remboursement ont été d'ores et déjà été fixées ?

DES RETARDS ET DES INTERROGATIONS

Le nombre d'établissements concernés par le plan Campus est finalement restreint. Seulement un quart des opérations principales auront été finalement livrées en 2017. Les sites de Grenoble et d'Aix-Marseille sont en cours d'achèvement. Trois autres sites (Toulouse, Montpellier, Nice) sont au stade d'étude ou de projet. Le site du Havre a pour le moment suspendu son projet. La durée d'achèvement a été reculée en 2023.

Cet allongement serait dû à une impréparation des universités, à une difficile mise en place des modalités de réalisation et aux projets variés de fusion que le plan devait accompagner. Il a conduit à une amélioration de seulement 15 % des surfaces totales pour les 21 sites concernés et n'a pas amélioré la vie de campus (restaurants universitaires, hébergements, structures sportives) qui était au départ une des priorités (en réalité, 9 % du budget alloué par l'État).

L'objectif politique du plan Campus d'accompagner la LRU n'a pas été atteint en raison des vicissitudes et des échecs des

politiques de site. En effet, les expérimentations en matière de dévolution de la propriété juridique du patrimoine sont restées limitées. Le rap-

port de la Cour des comptes préconise une dévolution systématique pour les établissements concernés par le plan Campus. Le ministère de l'Action et des Comptes publics considère, lui, que la dévolution du patrimoine devrait « *continuer à reposer sur le volontariat des établissements* ». La Cour des comptes souligne par ailleurs la nécessité d'un « *opérateur métier* » en matière d'études préalables aux travaux de maîtrise d'ouvrage et d'exploitation des bâtiments au service des universités. Elle recommande que les missions de conseil et d'expertise de l'Epaufif (Etablissement public d'aménagement universitaire de la région Ile-de-France) soient étendues sur tout le territoire national. L'Epaufif deviendrait ainsi un opérateur national aidant les regroupements universitaires à décliner leur stratégie patrimoniale de site dans un objectif de mutualisation des compétences et des moyens. L'expérience de la rénovation du campus de Jussieu mise en œuvre par cet organisme conduit cependant à s'interroger sur la pertinence d'une telle recommandation...

Le plan Campus est-il toujours à l'ordre du jour ? La réponse est sans doute à chercher du côté de la BEI et de la Caisse des dépôts et consignations. ●

(1) www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/11-dix-ans-apres-lancement-operation-Campus-premier-bilan-demi-teinte-Tome-1.pdf.

(2) En moyenne annuelle, les crédits sont passés de 262 millions d'euros (M€) pour la période 2007-2014 à 166 M€ pour la période 2015-2020.

La Ghouta, le massacre de trop

Bombardée depuis cinq ans par le régime de Bachar al-Assad, la Ghouta orientale, une oasis rebelle de la région de Damas, subit depuis le 18 février des attaques d'une rare violence. Témoignage de Racha Abazied, présidente et fondatrice de l'association Syrie moderne, démocratique, laïque^(*).

Nous sommes sous le choc des images qui nous parviennent de la Ghouta. Comment en est-on arrivé là ?

La Ghouta orientale est une région agricole qui jouxte la capitale. Depuis la chute d'Alep, elle constitue une zone stratégique car c'est l'un des derniers bastions échappant au contrôle étatique. Elle a connu les premières manifestations pacifiques, puis progressivement la rébellion armée, des factions de différentes appartenances se disputent son contrôle militaire. La Ghouta a aussi connu le massacre à l'arme chimique (gaz sarin) qui a fait 1 500 morts parmi les civils en août 2013. Les puissances occidentales, et surtout l'administration Obama qui avait fixé la fameuse ligne rouge, ont manqué l'unique occasion d'intervenir et peut-être d'inverser totalement la direction du conflit syrien. C'est ainsi en tout cas qu'on a laissé le champ libre à la Russie et à l'Iran pour appuyer massivement le régime syrien dans sa politique de la terre brûlée. La Ghouta subit un siège implacable depuis cinq ans, ce qui se traduit par des pénuries sévères. Le siège a atteint un pic en 2015, faisant de nombreux morts de faim, on a vu alors les images atroces

d'enfants décharnés. Cette zone est régulièrement bombardée, mais les attaques récentes sont d'une violence jamais atteinte. Depuis le 18 février, on est passé de quelques missiles à des salves de centaines de missiles en continu, sans oublier les fameux barils de la mort qui font des ravages terribles. L'aviation a d'abord visé les structures médicales, plus de treize centres hospitaliers civils ont été mis hors d'usage dès les premiers jours. Les habitants sont terrés dans des sous-sols non équipés et même dangereux car les immeubles peuvent s'écrouler au-dessus d'eux. Inutile de dire qu'ils manquent de tout dans les abris : hygiène, denrées alimentaires, soins... Les témoignages qui nous parviennent sont effrayants, on est à plus de 500 morts en moins de sept jours. Les blessés ne sont même plus acheminés dans les dispensaires car c'est trop risqué de les transporter. On enterre les morts dans des fosses communes en creusant des trous à même le sol, c'est un véritable enfer. La trêve votée par l'ONU doit être respectée immédiatement car chaque seconde compte pour sauver des vies et acheminer l'aide. Ce qui se passe est un massacre, je n'ai pas d'autres mots...

organisant une micro-société autogérée. Les associations scolarisent les enfants, mènent des projets agricoles, des centres pour les femmes. Ils ont fait preuve d'inventivité extraordinaire dans des conditions extrêmes. C'est dans ces expériences que réside pour moi la vraie résilience du peuple syrien. Et c'est ce qui fait le plus peur au régime, qui les prend régulièrement pour cibles, au point de vouloir raser la Ghouta avec tous ses habitants. Le régime veut prouver qu'il est irremplaçable et qu'aucune structure ne peut exister sans lui. Les militants pacifistes et les acteurs de la société civile sont une menace pour lui, plus encore que les groupes armés. Ils sont persécutés et torturés et c'est pour cela que la propagande met tant d'énergie à les qualifier de terroristes. Toute forme d'opposition ou de velléité d'émancipation ou d'autodétermination est un danger pour cette dictature !

▼
« Ce qui se passe est un massacre, je n'ai pas d'autres mots... »
▲

Comment l'Université française peut-elle s'inscrire dans l'horizon d'une Syrie libre ?

Beaucoup de choses peuvent être entreprises. Encourager la recherche en sciences humaines et sociales sur cette région. Malheureusement, l'histoire et la mémoire de la Syrie sont en train d'être effacées, il faut les préserver et essayer de comprendre les dynamiques en cours. Travailler sur l'archivage des crimes de guerre en vue de leur traduction devant les tribunaux internationaux un jour. Accueillir étudiants et chercheurs syriens, leur offrir une possibilité de poursuivre leurs études et compléter leur formation. Mais aussi, travailler à une prise de conscience plus large dans le milieu universitaire de la plus grave catastrophe humanitaire du 21^{ème} siècle, car la guerre syrienne est devenue un conflit international qui concerne chacun de nous. ●

Propos recueillis par Gérard Lauton

(*) www.syriemdl.net.

« C'est déjà un drame lorsque les morts ne sont que des noms inscrits sur des listes, mais c'est encore plus dramatique lorsqu'ils ne sont plus que des chiffres que l'on annonce comme un bulletin météo. »



© Amjad Rasmi

ENTRETIEN AVEC **André Grimaldi****Professeur émérite d'endocrinologie-diabétologie à la Pitié-Salpêtrière**

Dix ans après la loi Bachelot, quelques mois avant la prochaine réforme, personnels de santé et citoyens tirent le signal d'alarme.

André Grimaldi donne un diagnostic et formule des propositions.

Votre alerte sur les hôpitaux signée par plus de 1 000 professionnels a motivé un appel citoyen⁽¹⁾ à des États généraux de la santé. Qu'en est-il ?

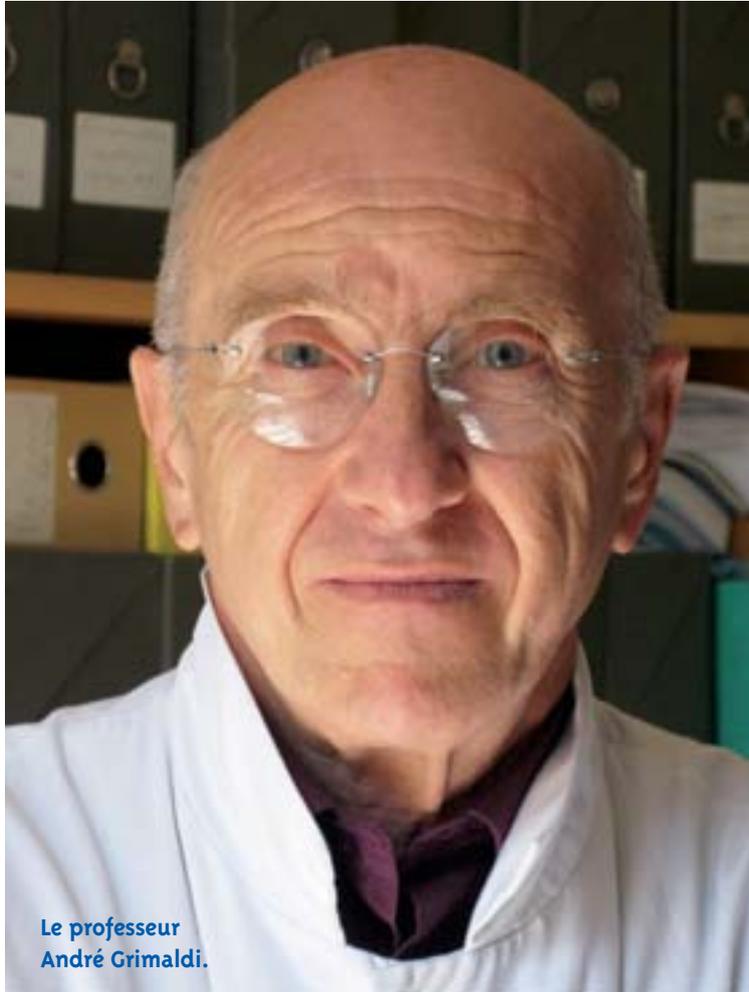
Notre appel a dépassé les habituels corporatismes et témoignage du vécu commun des médecins et cadres de santé, et plus largement de l'ensemble des personnels soignants.

Depuis 2008, l'hôpital est traité comme une entreprise commerciale qui « cherche à vendre » des séjours. L'activité est traduite en codes de plus en plus nombreux. Des personnes à plein temps « optimisent » le codage pour augmenter la facture à la Sécurité sociale qui, en retour, multiplie les contrôles. Voilà comment la logique marchande entraîne une inflation bureaucratique.

On doit « faire du chiffre », augmenter l'activité sans augmenter en conséquence

le personnel soignant : une infirmière se partage entre deux services, un malade hospitalisé voit parfois une infirmière différente chaque matin ou tous les deux jours. Cette rupture dans la continuité des soins entraîne une explosion des temps de *reporting*, une perte de sens du métier et finalement une démotivation ou un burn out.

Absurdité, chaque année depuis dix ans, l'augmentation du budget des hôpitaux votée par l'Assemblée nationale est inférieure à l'augmentation programmée des dépenses. D'où une baisse régulière des tarifs. Conclusion, 50 % des hôpitaux sont mis en déficit et tous sont contraints d'augmenter encore et toujours l'activité, de viser les créneaux rentables, de réorganiser/restructurer et de réduire les investissements. Sauf que cette cage d'écureuil est arrivée au bout de ses possibilités. Une part du déficit de la Sécu a été transférée aux hôpitaux (1,5 milliard



Le professeur André Grimaldi.

de médecine s'explique par l'absence de tarif. Il est absurde de vouloir tout tarifé. Il faut passer à la dotation annuelle. Pour les soins palliatifs de fin de vie (traitements de confort, présence humaine), le mode de financement adapté serait le prix de journée. On est à l'heure des choix. Contre le « tout-marché », il faut revenir à l'idée de base du service public : un travail d'équipe visant l'intérêt collectif, le juste soin pour tout patient au moindre coût pour la collectivité. Une rentabilité sociale, et non financière.

Vous avez des propositions sur la prise en charge des maladies chroniques. Qu'en est-il ?

Cela concerne 20 millions de personnes dont la moitié en ALD⁽²⁾. Ces ALD sont prises en charge à 100 % par la Sécurité sociale, mais aux tarifs Sécu, avec un reste à charge double de

celui des autres patients. Elles représentent 60 % du budget de la Sécurité sociale. Nous avons construit un système de soins, pas un système de santé. Nous sommes mauvais en matière de prévention et d'inégalités sociales de santé. Les maladies chroniques requièrent une « médecine du malade » attentive aux déterminants biomédicaux, psychologiques et sociaux, une prise en charge globale, un travail d'équipe (infirmières, paramédicaux, travailleurs sociaux...) et une coordination entre la ville et l'hôpital.

Avec le paiement à l'acte, le généraliste voit en moyenne un diabétique de type 2 8 fois 15 min/an. La logique serait qu'il dispose pour ce patient de 8 fois 25 € = 200 €/an, et qu'il s'organise en fonction des besoins du patient, avec du travail à distance (télétransmission de résultats d'examens...), et pour d'autres patients des consultations plus longues. Avec cette médecine à ▶▶

▼
« Il faut revenir à l'idée de base du service public : une rentabilité sociale, et non financière. »
 ▲

d'euros). Et le gouvernement leur demande 1,6 milliard d'euros d'économies en 2018. Le mal vient du « tout-T2A⁽²⁾ ». La T2A est adaptée aux activités standardisées (chirurgie ambulatoire...). À vrai dire, pour des pathologies comme le cancer du sein, c'est la notion de période de soins qui serait pertinente avec un forfait comprenant la chirurgie, la radiothérapie, la chimiothérapie et les soins de support. Mais pour les maladies chroniques aux traitements peu standardisés et évolutifs, il faut du sur-mesure. La T2A freine les modernisations, le retard en téléme-

► la chaîne, on a une moyenne d'observance des traitements de 50 % seulement. Les étudiants en médecine ne sont pas formés à la prise en charge des patients atteints de maladies chroniques, à la prévention et au travail d'équipe. C'est une autre médecine, celle de la personne.

Le gouvernement va ouvrir des discussions sur la formation des médecins. Quels objectifs avoir sur ce plan ?

On doit sortir des modalités actuelles de la sélection. On a tour à tour ouvert jusqu'à 8 000 étudiants admis en 2^e année, puis restreint à 3 000 le nombre d'admis par an pour « réduire la pléthore médicale »⁽¹⁾. Aujourd'hui, on parle de pénurie. Il y a pénurie à l'aune du paiement à l'acte qui entraîne une multiplication des consultations (« 1 seule question par consultation ») et engendre des litiges corporatistes (refus de délégation de tâches aux infirmières ou aux pharmaciens). La sélection-couperet en 1^{re} année est inepte : profil unique (pas de littéraire ou de philologue...), bachotage. Usés précocement, les

10-20 % de reçus ont une mentalité d'anciens combattants et les collés, celle de ratés.

Il faut venir à ce qu'avait formulé Gilbert Béréziat : la médecine branchée en dérivation de différentes filières avec une prédominance des filières scientifiques et en particulier de la biologie (mais pas que) où l'étudiant est admis selon ses résultats dans les limites d'un quota en 1^{re} année de licence, puis en 2^e année voire au-delà.

Le progrès suppose de combiner deux exigences apparemment contradictoires : la spécialisation et la prise en charge globale⁽²⁾. Il faut concevoir la médecine des maladies chroniques comme un travail d'orchestre, chacun joue sa partition mais connaît celle des autres et la partition est coécrite avec le patient. L'équipe doit donc avoir une quadruple formation, biomédicale, psychologique, pédagogique et sociale.

Les CHU doivent évoluer vers moins de spécialisation trop précoce, plus de formation de base large, plus de formation à la relation médecin-malade. Plus de travail en commun des enseignants, spécialistes et généralistes sur

un pied d'égalité. Que l'étudiant apprenne à pratiquer la « médecine narrative » et pas seulement à prendre l'observation de la maladie, et qu'il soit immergé à temps plein matin et après-midi en stage intégré dans une équipe, quitte à raccourcir la durée des stages en alternance avec des périodes d'enseignement purement théorique sans stage.

Ces idées ont été émises il y a des années⁽⁶⁾ sans mise en œuvre du fait du poids de lobbies médicaux et du contexte de contrainte budgétaire où chacun défend sa part du gâteau. ●

Propos recueillis par Gérard Lauton, coresponsable du secteur Droits & Libertés

- (1) appel-citoyen-des-etats-generaux-de-la-sante.com/contact.
- (2) Tarification à l'activité.
- (3) Affections de longue durée.
- (4) La Sécurité sociale a payé 10 000 médecins en exercice en vue d'un départ anticipé !
- (5) En diabétologie, j'ai créé une unité de podologie.
- (6) Cf. l'Assemblée des doyens de médecine.

Appel citoyen à des États généraux de la santé^(*)

« Nous citoyens, habitants de France, soutenons l'appel lancé par les médecins hospitaliers et les cadres de santé : "Hôpital : mille signatures et une urgence". La dégradation des conditions de travail des personnels hospitaliers a un impact sur nos vies, dans leurs moments les plus délicats lorsque nous sommes le plus fragile : accidentés, frappés par la maladie, grabataires, en fin de vie. La qualité des soins et l'attention dont nous avons besoin sont de plus en plus menacées malgré le dévouement et l'humanité des personnes à qui nous confions nos vies, nous laissant souvent nous et nos proches dans de terribles détresses.

La souffrance au travail des médecins, infirmiers, aides-soignants et personnel paramédical nous concerne tous. Les cris d'alarmes ne cessent de se multiplier dans tous les secteurs : urgences, pédiatrie, gériatrie...

Le suicide d'un neurochirurgien sur son lieu de travail dans un bloc opératoire du centre hospitalo-universitaire de Grenoble a conduit le ministre des solidarités et de la santé à commander un rapport sur les conditions de travail dans cet hôpital. Ce rapport met en évidence des services sous tension, des situations de conflits, de maltraitance et de souffrance au travail liés aux modes de gestion et de réorganisation des services imposés par le haut, sous pression budgétaire et sans concertation.

Nous sommes attachés à l'hôpital public et à notre système social de santé nous garantissant l'accès aux avancées médicales de pointe. Pourtant, certains services de soins sont vétustes, frôlant l'insalubrité y compris dans certains hôpitaux des plus grandes villes de France. Cette situation est indigne de notre histoire collective.

Notre système social de santé est notre bien commun. Son devenir ne peut se décider sans nous. Nous refusons de voir ses principes humanistes, de solidarité et d'accès pour tous se déliter en raison de logiques de rentabilité, de tarifications et d'organisation dogmatiques et inadaptées.

Nous ne pensons pas qu'il existe une solution simple mais nous sommes persuadés que la sauvegarde de notre système de santé relève d'un choix de société qui nécessite un grand débat national. L'hôpital est le lieu à partir duquel l'ensemble de notre système de santé peut être repensé : son organisation, son financement, son mode de gouvernance, la place et le lien avec la médecine de ville, la santé communautaire, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, lieux là aussi de grande souffrance humaine. C'est pourquoi, nous appelons à l'organisation d'états généraux de la santé dans toutes ses dimensions et sur l'ensemble du territoire national. Ce grand débat démocratique est impératif et urgent. »

^(*) appel-citoyen-des-etats-generaux-de-la-sante.com

Dr. Strangelove is back in town

→ par Christophe Voilliot, *secrétaire national*

Spécialiste réputé des relations internationales et conseiller influent des prédécesseurs de Donald Trump, Graham Allison a connu un succès de librairie aux États-Unis avec un livre pourtant fort inquiétant⁽¹⁾. Et si l'apocalypse nucléaire était pour demain ?

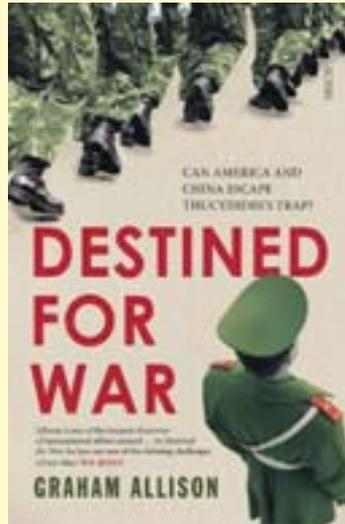
Le cœur de la démonstration de l'ouvrage repose sur une notion dénommée « Thucydide's trap », du nom de l'historien grec de la guerre du Péloponnèse et qui désigne la situation où une puissance sur le déclin se voit confrontée à une puissance émergente qui menace ses intérêts vitaux. Dans douze des seize cas inventoriés dans le cadre du projet de recherche qui est à l'origine de cette publication⁽²⁾, cette situation a conduit à un conflit armé dévastateur. Les deux dernières guerres mondiales figurent bien entendu parmi cette liste.

LES ÉTATS-UNIS SUR LA DÉFENSIVE

Pour G. Allison, une guerre nucléaire entre les États-Unis et la République populaire de Chine est plus qu'une possibilité à envisager, elle serait la conclusion logique du dilemme stratégique auquel va être confronté son pays. La première partie du livre fonctionne comme un avertissement : la vitesse avec laquelle la Chine est devenue une puissance dominante sur le plan géo-économique nous conduit à sous-estimer à quel point cette croissance remet en cause la balance des pouvoirs issue de la guerre froide. Par le passé, de telles situations ont le plus souvent conduit les protagonistes à trouver dans l'affrontement armé les solutions à un destin qui leur échappait. Même lorsqu'ils étaient conscients des risques liés à la guerre, les dirigeants de ces pays n'ont pas su éviter cette issue. Certes, nous dit G. Allison, le fait que la Chine populaire se dote d'un instrument militaire à même de rivaliser avec celui des États-Unis ne signifie pas automatiquement qu'elle veut absolument en faire usage, mais ce régime a prouvé dans un passé récent qu'il n'hésitait pas à recourir à la force (en Corée en 1950, à la frontière avec l'URSS en 1969, dans la crise au sujet de Taïwan en 1986). La situation en mer de Chine, région du monde où les États-Unis persistent à vouloir imposer une *pax americana*, est suffisamment tendue aujourd'hui pour que l'étincelle donnant naissance à un conflit global s'y produise.

PEUT-ON ÉCHAPPER À L'APOCALYPSE NUCLÉAIRE ?

Dans les différents scénarios élaborés par G. Allison, c'est sans doute celui où la puissance déclinante serait capable d'accommodements avec sa rivale qui mérite de retenir notre attention. L'actuel président des États-Unis sera-t-il capable de mener une telle politique ? On peut en douter si l'on prend



▼
Il n'est pas interdit d'espérer que le sentiment d'appartenance au même processus global de civilisation progresse parmi les nouvelles générations.
▲

en compte d'une part les nouvelles orientations stratégiques récemment dévoilées qui préconisent une doctrine d'emploi de l'arme nucléaire plus vaste⁽³⁾, et d'autre part le triplement de la ligne budgétaire du Pentagone qui lui est consacrée. Pour autant, deux interrogations nous permettent de relativiser le caractère inéluctable des prévisions de l'auteur. La première concerne le principe de la destruction mutuelle assurée (MAD, selon l'acronyme anglais) par un arsenal nucléaire suffisamment important pour garantir une frappe de rétorsion qui introduit une donnée nouvelle dans la « Thucydide's trap ». L'arme nucléaire, à condition qu'elle ne soit pas trop disséminée, peut encore s'inscrire dans une logique de dissuasion et de paix armée. La seconde découle des insuffisances dans la démonstration de l'auteur. Sa construction théorique transhistorique présente deux limites qui, du coup, sont autant de signes d'espoir pour le lecteur d'échapper aux funestes prévisions évoquées plus haut. D'une part, G. Allison accorde trop d'importance à la théorie dite du « choc des civilisations »⁽⁴⁾ dont les biais culturaliste et racia- liste ne sont plus à démontrer ; d'autre part, il se contente de regards extérieurs pour essayer de comprendre les évolutions stratégiques de la Chine populaire. Sa fascination

pour l'ancien président de Singapour Lee Kuan Yew (1923-2015), auquel il a récemment consacré un livre entier⁽⁵⁾, y est peut-être pour quelque chose...

Et si les sociétés civiles étaient plus sages que leurs dirigeants politiques ? Certes, l'exemple de 1914 montre qu'il n'en a pas toujours été ainsi. Mais il n'est pas interdit quand même d'espérer que le sentiment d'appartenance à une même planète et au même processus global de civilisation progresse parmi les nouvelles générations⁽⁶⁾. ●

(1) Graham Allison, *Destined for War: Can America and China Escape Thucydides' Trap?*, Scribe Publications, Londres, 2017.

(2) belfercenter.org/thucydides-trap.

(3) www.huffingtonpost.com/entry/trump-nuclear-posture-review-2018_us_5a4d4773e4b06d1621bce4c5.

(4) Samuel P. Huntington, *Le Choc des civilisations*, Odile Jacob, Paris, 1997.

(5) Lee Kuan Yew: *The Grand Master's Insights on China, the United States, and the World*, The MIT Press, Cambridge, MA, 2013.

(6) Andrew Linklater, *Violence and Civilization in the Western States-Systems*, Cambridge University Press, 2016.

À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

À la CASDEN, la mise en commun de l'épargne de tous permet à chacun de réaliser son projet aux meilleures conditions. Un modèle bancaire unique qui rassemble déjà plus d'1,5 million de Sociétaires...

Fonctionnaires, cette offre vous est réservée !



L'offre CASDEN est disponible
dans les Délégations Départementales CASDEN
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur casden.fr

Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#)



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique